

Le  
**DP  
BE**

**LE BULLETIN  
DE LA PROTECTION  
DE L'ENFANCE**

21,00 €

DOSSIER SPECIAL

# LES 1000 PREMIERS JOURS : LÀ OÙ TOUT COMMENCE



Avec les éclairages  
de Boris Cyrulnik

ENQUÊTE

Les effets de la crise sanitaire  
sur la protection de l'enfance :  
les résultats de l'enquête de  
l'ODAS en exclusivité

Une publication proposée par



SOS VILLAGES  
D'ENFANTS  
FRANCE

*L'Action  
Sociale*

EDITIONS

En collaboration avec :



N° 116-119  
HIVER 2020

# Connaître, se reconnaître, agir ensemble

✓ Le Bulletin de la Protection de l'Enfance, communément appelé BPE, a été créé dans le sillage des Assises Nationales de la Protection de l'Enfance par la société d'édition et de formation L'Action Sociale organisatrice de cet événement.

Le BPE s'inscrit dans le même objectif de renforcement des liens entre les différents acteurs de la protection de l'enfance (institutionnels ou non), par la connaissance et la reconnaissance de l'autre, des savoir-faire, expériences et regards réciproques. Il s'attache dans chaque numéro à présenter de manière pédagogique les enjeux et préoccupations du secteur, à promouvoir des pratiques innovantes, inspirantes et les divers points de vue des acteurs, y compris ceux des premiers concernés : jeunes et familles accompagnés dans le cadre de la prévention ou de la protection de l'enfance.

✓ Le BPE paraît trois fois par an proposant à ses lecteurs un panel d'articles de fond sur plus de quarante pages : Dossier d'actu, regard international, invité, portraits croisés, bonnes pratiques, participation des jeunes, doits de l'enfant... Il est accompagné d'une newsletter mensuelle adressée à tous ses lecteurs sur les actualités du secteur.

✓ Le BPE est une publication proposée et réalisée par l'Action Sociale, société d'édition (le JAS) et de formation (Ecole de la Protection de l'Enfance - Assises Nationales de la Protection de l'Enfance) et SOS Villages d'Enfants. Il est réalisé en collaboration avec l'association Repairs !

Rendez-vous sur [www.lebpe.fr](http://www.lebpe.fr)



## BULLETIN D'ABONNEMENT

Je m'abonne pour un an au tarif de 39€ TTC frais de port inclus pour 3 numéros papier annuels (48 pages) et l'abonnement à la newsletter mensuelle. Je recevrai alors en cadeau, les deux derniers numéros parus (ci-dessus).

Je règle par :  chèque ci-joint à l'ordre de L'action sociale  mandat administratif ou virement bancaire à réception de facture

Organisme : .....

Nom/Prénom : .....

Fonction : .....

Téléphone : .....

Adresse : .....

Code postal : [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] Ville : .....

e-mail : .....

**Bon de commande à retourner à :** L'Action sociale / Abonnement au BPE

13 boulevard Saint-Michel 75005 Paris - Renseignements : 01 53 10 24 10 (tél) - 01 53 10 24 19 (fax) - maria.lillo@lejas.com

# Les confinements se suivent et ne se ressemblent pas



**DIDIER LESUEUR**  
Rédacteur en chef  
Directeur général de l'Odas

**A** lors que nous sommes à nouveau confinés depuis le 30 octobre, une partie des résultats de l'enquête menée par l'Odas sur la protection de l'enfance et la crise sanitaire est présentée dans ce numéro du BPE.

Il en résulte que cette période a été le révélateur des performances mais aussi des failles ou des manques préexistants. C'est notamment vrai pour ce qui concerne les coopérations institutionnelles où on a pu voir par exemple des équipes de prévention spécialisée invitées à se confiner par leur autorité de tutelle, alors qu'au contraire des préfets leur demandaient d'aller dans les quartiers pour ne pas laisser les forces de sécurité seules dans la relation aux jeunes.

Rappelons que la mobilisation du travail social n'avait pas fait l'objet d'orientations claires. Il est à espérer que le rapport du Haut Conseil du Travail Social (HCTS) sur le sujet abordera ouvertement cette défaillance<sup>1</sup>. À l'évidence, dans un contexte où le matériel de protection individuelle était largement insuffisant et où les équipements en téléphones et ordinateurs portables étaient très disparates d'un département à l'autre, les moyens d'action s'en sont trouvés réduits. Et on ne peut que regretter que les personnels sociaux et médico-sociaux n'aient pas été désignés intervenants de première ligne, notamment pour que l'école accueille leurs enfants.

Malgré ce contexte défavorable, une multi-

tude d'initiatives locales originales ont été engagées, reposant surtout sur l'engagement des acteurs quelle que soit leur institution de rattachement. De même, les résultats confirment que cette période a aussi permis de nouer des relations renouvelées avec les familles et d'organiser paradoxalement un environnement parfois plus sécurisant et apaisant pour certains enfants.

Pour l'instant, à la différence du précédent confinement, les services publics sont invités à continuer d'assurer leurs missions notamment pour l'accueil du public. L'école, primaire et secondaire, accueille donc toujours les élèves ce qui est particulièrement important. Car une des conséquences du premier confinement a été le creusement des écarts d'acquisition entre les enfants. Et les services sociaux et médico-sociaux assurent leurs permanences, se rendent à domicile aussi pour peu que les familles acceptent de leur ouvrir la porte.

Car en dépit du respect des gestes de protection, la peur de la contagion pollue les relations. Cette pandémie a déjà un effet inquiétant sur les relations sociales et sa persistance ne crée pas un contexte favorable pour inverser la tendance. Renforcer la qualité des relations humaines sera un enjeu majeur du "monde d'après".

*1 - Saisine interministérielle du 5 octobre 2020 de six ministres et secrétaires d'Etat pour « explorer les enseignements de la crise sanitaire sur les organisations et les pratiques professionnelles et identifier les réponses innovantes mises en œuvre ».*

## so m m a i r e

Actualités : Covid et autres actualités .....	4
L'enquête de l'ODAS .....	13
Dossier spécial "Les 1000 premiers jours" .....	22
Contribution de Boris Cyrulnik.....	25
Il faut tout un village : ados et jeunes majeurs chez SOS Villages d'Enfants.....	32
Pairs et repairs : dans la formation des travailleurs sociaux.....	36
Rencontre : avec Colette Duquesne.....	38
Portraits croisés : Melynda Ly et Jean-Pierre Rosenczveig.....	40
Nos jeunes ont du talent : Stéphanie Callet .....	42





LE BULLETIN  
DE LA PROTECTION  
DE L'ENFANCE

Une publication proposée par



En collaboration avec :



N° 116-119  
Hiver 2020

#### L'ACTION SOCIALE

13 bd Saint-Michel, 75005 Paris

Tél. : 01 53 10 24 10

Fax : 01 53 10 24 19

E-mail : [bpe@lejas.com](mailto:bpe@lejas.com)

Web : [www.lebpe.fr](http://www.lebpe.fr)

#### RÉDACTION

RÉDACTEUR EN CHEF : Didier Lesueur

CHEF DE RÉDACTION : Karine Senghor

#### Ont collaboré à ce numéro :

Isabelle Bohorques, Malik Cantal, Sandrine Dottori, Richard Guittet, Bleek Gilliam, Léo, Clara Mallet, Karine Senghor, Annesolène Taillardat et plusieurs membres de Repairs.

Maquette : Ylli Demneri

E-mail : [bpe@lejas.com](mailto:bpe@lejas.com)

#### CONSEIL D'ORIENTATION :

Boris CYRULNIK, neuropsychiatre, président de l'Association française de recherche en éthologie clinique et anthropologique, Catherine DE LA HOUGUE, ancienne magistrate, Didier LESUEUR, directeur général de l'Odas, Mohamed L'HOUSNI, directeur de l'association A. RETIS en Haute Savoie, Isabelle MORET directrice générale de SOS Villages d'Enfants, Laurent PUECH, assistant de service social, Karine SENGHOR, productrice des Assises nationales de la protection de l'enfance, Jean-Marie VAUCHEZ, président de l'Organisation nationale des éducateurs spécialisés (Ones).

#### ÉDITION

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION :

Jean-Louis Sanchez

EDITEUR :

Karine Senghor

#### ABONNEMENTS :

BPE - L'Action Sociale

Tél. : 01 53 10 24 10 - Fax : 01 53 10 24 19

E-mail : [maria.lillo@lejas.com](mailto:maria.lillo@lejas.com)

Tarifs : 1 an - 3 numéros

Personnel : 39 euros/Institutionnel : 60 euros

Vente au numéro : 9 euros

Le Bulletin de la Protection de l'Enfance

est édité par la société L'Action Sociale

SARL au capital de 91 469,55 euros

RCS Paris B 420 743 346

Siège social : 13 bd Saint-Michel, 75005 Paris

Trimestriel - Dépôt légal : Novembre 2020

Illustration de couverture : © Alina Demidenko / Istock

## aCt UaLit és Covid

### CONFINEMENT SAISON 2 : Les consignes ministérielles pour la continuité des services

Comme au printemps, les différents ministères proposent des guides de recommandations précisant les orientations gouvernementales par secteurs. C'est le cas pour la protection de l'enfance ou les structures médico-sociales pour personnes en situation de handicap.

Le guide "Protection de l'enfance et Covid 19", paru le 6 novembre, rappelle en préambule que le décret du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire permet "la continuité éducative et sociale en préservant le fonctionnement des services publics, dont relèvent les établissements et services de l'aide sociale à l'enfance". Avant de rentrer dans le détail des consignes il rappelle d'abord deux grands principes. Et d'abord, pour lever toute ambiguïté, que "les déplacements des professionnels pour la mise en œuvre des mesures de protection de l'enfance à domicile et en milieu ouvert, ceux liés à l'exercice des droits de visite et d'hébergement, à la mise en œuvre des périodes d'appareillage dans le cadre de procédures d'adoption, ainsi qu'à la mise en œuvre du mécanisme national de répartition géographique des mineurs non accompagnés (MNA) sont autorisés". "Les modes d'intervention doivent toutefois être adaptés pour respecter notamment l'interdiction des rassemblements de plus de six personnes".

Il rappelle ensuite que "la réactivation de l'état d'urgence sanitaire interdit de mettre fin aux mesures d'aide sociale à l'enfance pour les jeunes majeurs ou devenus majeurs depuis cette date en application de l'article 18 de la loi du 23 mars 2020, et ce jusqu'à la levée de l'état d'urgence sanitaire".

**Concernant les masques :** le guide précise pour les professionnels comme pour les jeunes accompagnés, qui doit porter un masque, où et dans quelles situations. À noter qu'il incite, au sein des établissements, au port d'un masque à fenêtre "alternative qui doit être fortement encouragée pour éviter que certains enfants, et notamment les plus jeunes ou les enfants en situation de handicap, ne se retrouvent durablement privés des expressions faciales des adultes qui les entourent". En ce qui concerne la délicate question de l'approvisionnement en masques, le guide précise qu'il "relève pour les professionnels, les jeunes majeurs et les enfants confiés de chaque gestionnaire d'établissements et services mettant en œuvre des mesures d'aide sociale à l'enfance. Les dépenses engagées à ce titre doivent être prises en compte par les conseils départementaux dans le cadre du financement de ces établissements et services.

**Sur la gestion des absences dans les établissements et services :** le guide rappelle qu'"outre les initiatives déployées localement par les conseils

départementaux ou les gestionnaires d'établissements et services en vue de mobiliser des volontaires ou de redéployer des personnels, il peut être fait appel aux ressources du territoire. Les réseaux d'éducation populaire, de l'animation, du scoutisme peuvent être des appuis utiles. Les volontaires de la Réserve civique peuvent également prêter main forte aux structures publiques ou associatives. Pour les mobiliser, les conseils départementaux et gestionnaires d'établissements doivent faire état de leurs besoins sur <https://associations.gouv.fr/jeuxaider-gouv-fr.html>

**Concernant l'exercice des droits de visite et d'hébergement :** le guide précise qu'ils "s'exercent conformément aux modalités fixées par l'autorité judiciaire dans le cadre de sa décision. Afin de justifier de leurs déplacements, les familles doivent se munir d'une attestation de déplacement dérogatoire portant le motif "Convocation judiciaire ou administrative et pour se rendre dans un service public ainsi que de la convocation ou de la confirmation de rendez-vous nominative que l'établissement ou le service chargé de la mise en œuvre de la mesure aura veillé à leur adresser en amont par tout moyen". Toutefois, "si les circonstances locales l'exigent (foyers de contamination multiples, indisponibilité des locaux ou du personnel...), les droits de visite et d'hébergement peuvent être aménagés".

**Concernant les interventions à domicile,** qui avaient été quasiment toutes interrompues lors du premier confinement, le ministère souligne "qu'une continuité d'activité doit être assurée pour toutes les mesures de protection de l'enfance à domicile : accueil de jour, aide éducative à domicile (AED), assistance éducative en milieu ouvert (AEMO), techniciens de l'intervention sociale et familiale (TISF), conseil en économie sociale et familiale (ESF), mesures judiciaires d'aide à la gestion du budget familial (MJAGBF), etc". Et de préciser "que si nécessaire, notamment pour faire face à un taux d'absentéisme élevé parmi les professionnels, les responsables des services chargés de la mise en œuvre de ces mesures doivent : établir la liste des enfants devant faire l'objet d'un suivi prioritaire et nécessitant un contact présentiel resserré ; faire valider cette liste par le juge des enfants et en informer le service départemental de l'aide sociale à l'enfance (pour les mesures judiciaires), ou la faire valider par le service départemental de l'aide sociale à l'enfance (pour les mesures administratives) ; maintenir un contact téléphonique avec les autres enfants et leurs familles, en limitant les déplacements des enfants, des familles et des professionnels".

**Les actions de prévention spécialisée** sont aussi encouragées et "doivent s'inscrire dans une coordination et une coopération entre les associations, les services départementaux, les services communaux et intercommunaux et les services de l'État. Les actions en extérieur notamment la présence sociale par le travail de rue, doivent être effectives pour favoriser le maintien du lien avec les jeunes et, le cas échéant une poursuite des apprentissages".

**En ce qui concerne les MNA,** le guide ministériel réaffirme que "les personnes se présentant comme MNA doivent bénéficier d'un accueil physique, d'une mise à l'abri, ainsi que d'une évaluation de leur minorité et de leur isolement, conformément à l'article R.221-11 du code de l'action sociale et des familles et à l'arrêté du 20 novembre 2019 pris pour son application. Conformément à ces dispositions, les conseils départementaux peuvent conclure leur évaluation le cas échéant sans recourir à l'appui du préfet, à l'outil d'aide à l'évaluation de la minorité (AEM). Ils peuvent par ailleurs solliciter la cellule nationale MNA du ministère de la Justice pour vérifier si celle-ci a déjà été sollicitée pour la même situation".

En cas de difficulté pour conclure l'évaluation, notamment dans l'hypothèse d'une suspension de l'accueil en préfecture, "il est prioritaire d'assurer a minima la mise à l'abri des personnes se présentant comme MNA. Dans ce cadre, le conseil départemental doit veiller à réaliser la première évaluation des besoins en santé conformément à la réforme engagée en 2019. En période épidémique cela inclut l'identification de symptômes évocateurs de la covid-19 et des personnes à risques susceptibles de développer des formes graves".

**Concernant les jeunes accueillis en logements semi-autonomes ou diffus,** le guide rappelle notamment qu'"en complément des visites sur place, des moyens de contact numérique doivent être mis en place pour permettre aux jeunes concernés de communiquer entre eux et avec les professionnels". Cela implique de veiller à l'équipement numérique de ces jeunes, le cas échéant en s'appuyant sur la plateforme [www.desordispournosenfants.fr](http://www.desordispournosenfants.fr) "Les réseaux et associations d'entraide des personnes accompagnées ou ayant été accompagnées en protection de l'enfance peuvent également constituer des relais et appuis utiles à mobiliser pour rompre l'isolement de certains jeunes, notamment les jeunes majeurs".

**Guide et actualisations téléchargeables sur :** [www.solidarites-sante.gouv.fr](http://www.solidarites-sante.gouv.fr)

### CONFINEMENT SAISON 1 Le regard des intervenants sociaux en commissariats et gendarmeries

On parle peu d'eux alors qu'ils jouent un rôle essentiel dans des lieux, celui de leur travail, où la violence, la misère humaine, l'angoisse se côtoient souvent sans relâche. "Eux" ce sont les intervenants sociaux en commissariats et gendarmeries (ISCG). Ils sont encore peu nombreux (autour de 350 sur tout le territoire et encore absents dans quelques départements) mais là où ils sont présents ils permettent de prendre en compte des publics confrontés à des situations de détresse sociale (problèmes familiaux et conjugaux, agressions sexuelles, maltraitance, difficultés éducatives, précarité, etc.) face auxquelles policiers et gendarmes se trouvent en général démunis. Ces travailleurs sociaux se retrouvent au sein de l'Association Nationale de l'Intervention Sociale en Commissariat et en Gendarmerie (Aniscg) créée pour leur permettre d'échanger pratiques et réflexion, et favoriser le développement de leur implantation sur le territoire en assurant une fonction d'observatoire du dispositif. C'est dans ce cadre que l'Aniscg a réalisé durant le premier confinement une enquête sur la perception qu'ont eu les ISCG de l'évolution des situations du public et par ailleurs des adaptations de leurs modes de travail. 50% des professionnels sollicités ont répondu à cette enquête, avec une proportion femmes (92%)/hommes (8%) proche de celle du terrain, et une bonne représentation des différents lieux d'exercice (41% en police, 41% en gendarmerie, 18% en mixte).

**Sur les contextes de travail**, il apparaît que "93% des ISCG ont travaillé durant cette période, à quelques exceptions près en télétravail". La mise en œuvre du télétravail (notamment avec la question de la possibilité d'accéder aux mails professionnels sur les adresses police ou gendarmerie) s'est passée sans encombre : "presque 80% des ISCG ont pu accéder à leurs mails dans les jours qui ont suivi la bascule en télétravail, et avant la mi-avril, plus de 90% d'entre eux avaient pu être raccordés à ces éléments essentiels pour le travail quotidien".

Concernant les entretiens menés avec le public, ce sont 203 entretiens physiques et surtout 7998 entretiens téléphoniques menés par 131 professionnels durant la période de l'enquête. La pratique de l'entretien téléphonique s'est



© Morillon / Istock

en effet largement déployée, les ISCG étant bien conscients du travail de lien qu'il était essentiel de faire dans ce moment où les personnes étaient confinées avec parfois seulement l'ISCG comme lien extérieur. Selon l'enquête cette pratique "n'a majoritairement pas posé de problèmes aux professionnels, sauf pour une petite part, parfois, du fait du contexte de travail avec sa famille en proximité". Dans les points plus nuancés il a été noté parfois, une perte - regrettable - des liens avec les policiers et gendarmes durant la période.

**Sur les situations des publics**, l'étude note pour ce premier confinement "qu'il n'y a pas eu, en moyenne, d'augmentation des situations de violences conjugales ou de protection de l'enfance, par rapport à leur activité en temps normal". Quand on regarde de plus près il est noté une baisse du nombre de situations de violences conjugales, mais leur survenue dans des formes plus graves. Il est en revanche observé une augmentation des conflits conjugaux (hors violence conjugale), en lien avec les effets du confinement et des problèmes d'alcoolisation, d'addictions et de fragilité psychique. Les tensions parents-enfants ont été majorées dans cette période, notamment entre parents et adolescents ou encore dans les foyers monoparentaux. Les tensions autour des gardes d'enfants chez les couples séparés ont été semble-t-il plus présentes qu'en temps normal du fait des questions liées aux déplacements et aux risques pour la santé des enfants du fait de l'épidémie".

Enfin, des besoins de soutien et d'écoute accentués des publics ont été soulignés par la plupart des ISCG dans cette période où les possibilités de contacts étaient réduites.

**Les enseignements généraux qui sont tirés de cette “expérience”** pointent que même si le télétravail a constitué pour beaucoup une découverte très appréciée imposée par la période, les ISCG ne souhaitent pas que ce mode de travail soit la norme. La pratique plus intensive des entretiens téléphoniques a constitué pour sa part, l’occasion, selon l’Aniscg, “d’amplifier le niveau de maîtrise de cette forme de relation avec les usagers mais surtout de retravailler le lien avec les personnes, de remettre cette question en majesté, et pour certains de redécouvrir le sens premier du travail social”.

Par ailleurs, “les données recueillies permettent de mesurer aussi combien la qualité des relations partenariales, qu’elles soient en interne (policiers/gendarmes) ou externes (services sociaux, associations, secteur médical) compte dans le travail quotidien. Et cette période de confinement a permis à chacun de mesurer l’importance de «son» réseau ou d’en constater les manques”, pointe l’Aniscg.

Mais globalement, souligne-t-elle c’est “l’engagement et l’adaptation de toutes et tous, professionnels comme organisations” qui semble avoir marqué cette période. Comme d’autres enquêtes, celle de l’Aniscg montre l’adaptabilité et la créativité dont ont fait preuve les intervenants sociaux “dans ce moment où il fallait tout modifier”. Cette capacité d’adaptation semble aussi avoir été marquante du côté du public : “les capacités des personnes à produire, seules ou avec moins de soutiens institutionnels, des réponses adaptées pour trouver leur solution est un élément qui ressort des témoignages de nombreux ISCG. Cela a renforcé dans leur regard l’importance de s’appuyer sur ces capacités toujours présentes même chez des personnes fragilisées par des contextes éprouvants”.

**En savoir plus :** [www.aniscg.org](http://www.aniscg.org)

## IMPACT DU COVID SUR LES JEUNES

### De nouvelles enquêtes à venir

**A** lors que nous vous présentons dans ce numéro l’enquête de l’Aniscg et en exclusivité la dernière enquête parue sur l’impact de la crise en protection de l’enfance, réalisée par l’ODAS, d’autres travaux importants sont attendus dans les prochaines semaines.

Parmi eux, le rapport de la Commission d’enquête de



© Gpointstudio / iStock

l’Assemblée nationale “Pour mesurer et prévenir les effets de la crise du Covid-19 sur les enfants et la jeunesse”. Celle-ci, présidée par Sandrine Mörch, députée LREM de Haute-Garonne, accompagnée de Marie-George Buffet, députée de Seine-Saint-Denis, en tant que rapporteure, multiplie depuis septembre les auditions des principales institutions et personnalités qualifiées du secteur.

Le ministère de l’Education nationale devrait également rendre publics prochainement les résultats de l’enquête menée auprès de ses directions des services départementaux (DSDEN) sur l’impact du confinement sur les élèves en matière de protection de l’enfance.

Enfin, le Haut Conseil du Travail Social (HCTS) a également été saisi par le ministre des Solidarités pour rendre un avis sur les enseignements de la crise sanitaire sur les organisations et pratiques professionnelles. Le HCTS devra notamment porter sur “les expériences réussies en direction des enfants et des familles dans les secteurs de l’accompagnement social et de l’aide éducative en milieu ouvert ou en établissement”. Pour les ministres à l’origine de cette demande, l’objectif est notamment de prendre en compte les initiatives porteuses identifiées durant cette période pour les mettre en perspective avec les orientations nationales (...) des stratégies de prévention et de lutte contre la pauvreté, de protection de l’enfance, ainsi que des réflexions autour du grand âge et du handicap”. L’avis, qui devra aussi s’appuyer sur une comparaison internationale des orientations institutionnelles et pratiques professionnelles, doit être rendu d’ici la fin du mois de janvier 2021.

### NOUVEAU DÉFENSEUR DES ENFANTS Eric Delemar, éduc spé de formation

**S**a nomination était attendue depuis plusieurs mois. En effet, c'est en juillet que la nouvelle Défenseuse des droits, Claire Hédon, a été nommée suite à la fin de mandat de Jacques Toubon et de ses adjoints, dont la Défenseuse des Enfants Geneviève Avenard, en place depuis 6 ans. Encore fallait-il qu'elle s'entoure des adjoints prévus dans la loi organique du 29 mars 2011 régissant l'institution. C'est chose faite *in extremis* (à quelques jours de la Journée internationale des droits de l'enfant), et c'est Eric Delemar qui hérite du titre de "Défenseur des enfants, adjoint en charge de la défense et de la promotion des droits de l'enfant". Travaillant directement au contact de mineurs vulnérables depuis de nombreuses années en sa qualité d'éducateur spécialisé, puis de chef de services éducatifs, il était depuis 2010 directeur au centre de l'enfance Henri Fréville de Chantepie, en Ille-et-Vilaine.



© DR

Le 18 novembre, il était aux côtés de la Défenseuse des droits pour la présentation du traditionnel rapport annuel consacré aux droits de l'enfant qui porte en 2020 sur "Prendre en compte la parole des enfants, un droit pour l'enfant, un devoir pour l'adulte", largement fondé sur les travaux de sa prédécesseure Geneviève Avenard et de son équipe, avec notamment la grande consultation des jeunes sur les droits lancée en 2019.

En savoir plus : [www.defenseurdesdroits.fr](http://www.defenseurdesdroits.fr)

### STRATÉGIE NATIONALE DE PROTECTION DE L'ENFANCE Où en est-on un an après ?

**I**ly a un an, le 14 octobre 2019, le secrétaire d'État en charge de l'Enfance et des Familles, Adrien Taquet, présentait une Stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance censée se déployer entre 2020 et 2022, avec l'ambition "d'améliorer la situation des enfants protégés et à protéger et produire une meilleure convergence des réponses à leurs besoins

dans les territoires". Si elle fut plutôt bien accueillie sur le plan des objectifs, sa mise en œuvre effective inspirait plus de prudence, au regard notamment des moyens financiers induits.

Un an plus tard, où en est-on ? Le secrétariat d'État a publié le 14 octobre un premier bilan d'étape. Celui-ci ne reprend pas les nombreux axes figurant dans la Stratégie présentée l'an dernier, mais liste un certain nombre d'avancées et donne des précisions de calendrier sur les réformes à venir.

#### 40 nouvelles contractualisations en 2021

Pour mémoire, les actions prévues dans la Stratégie reposent en grande partie sur la mise en place d'une démarche de contractualisation pluriannuelle entre l'État et les départements, fondée sur des exigences communes en termes de prévention précoce, de sécurisation des parcours des enfants, d'accès aux droits des enfants, et de préparation à l'entrée dans leur vie d'adulte. Ces contrats intègrent un engagement financier réciproque et des indicateurs précis d'évaluation des actions conduites. La démarche a été initiée dans 30 départements volontaires en 2020 pour un montant de 80 millions d'euros. La contractualisation sera élargie à 40 départements supplémentaires en 2021 (au lieu de 30 initialement prévus) pour 200 millions d'euros.

#### Une agence pour améliorer la gouvernance au 1<sup>er</sup> janvier 2022

La Stratégie fait aussi de la gouvernance de la protection de l'enfance un enjeu important. Le secrétaire d'État a annoncé une "importante réforme" avec la création d'une Agence regroupant le GIP Enfance en danger (ONPE, Allo 119), l'Agence Française de l'Adoption (AFA), le Conseil National pour l'Accès aux Origines Personnelles (Cnaop) et le Conseil National de Protection de l'Enfance (CNPE). Cette agence sera chargée de la gestion de ces différents dispositifs, de missions de conseil, d'avis et de concertation ; de missions d'études et de statistiques. À noter qu'elle intégrera un collège des enfants ad hoc représenté au Conseil d'administration. Selon le calendrier annoncé cette "réforme sera mise en œuvre au 1<sup>er</sup> janvier 2022".

#### Un référentiel national d'évaluation des situations de la HAS annoncé pour décembre

Toujours dans le cadre de la Stratégie, Adrien Taquet s'était engagé sur l'adoption d'un référentiel national d'évaluation des situations de danger pour les enfants, avec un double objectif : assurer un traitement harmonisé

des situations sur l'ensemble du territoire, et mieux accompagner les acteurs. La Haute Autorité de Santé (HAS) a travaillé avec une pluralité d'acteurs dont une soixantaine de départements sur un cadre national de référence sur la qualification et l'évaluation globale de la situation des enfants en danger ou en risque de danger. La présentation publique de ce travail est annoncée pour ce mois de décembre.

### Normes d'encadrement dans les établissements : des conclusions au 1<sup>er</sup> trimestre 2021

En réponse notamment à plusieurs dérives survenues dans des lieux d'accueil et dénoncées dans les médias, et en l'absence de normes d'encadrement spécifiques aux établissements de l'Aide sociale à l'enfance, Adrien Taquet a saisi le Conseil national de la protection de l'enfance (CNPE) sur les normes d'encadrement à mettre en place dans les structures de l'ASE, selon leur typologie. Les travaux du CNPE rendus le 30 novembre feront l'objet d'annonces du Secrétaire d'État au premier trimestre 2021. En parallèle, il a demandé aux préfets un état des lieux des plans de contrôle départementaux des établissements et une remontée des incidents graves. Une demande qui sera désormais annuelle.

### Davantage d'aides pour les étudiants confiés à l'ASE

En ce qui concerne, les jeunes accompagnés ou ayant été accompagnés par l'Aide sociale à l'enfance qui poursuivent des études supérieures le niveau maximum de bourse leur est dorénavant attribué automatiquement. Au total, 2000 jeunes répartis dans toute la France auraient bénéficié, selon le ministère, de cette mesure dès la rentrée 2020-2021, ainsi que d'un accès facilité aux logements étudiants, grâce à un partenariat avec le ministère de l'Enseignement supérieur. Une mesure qui représente pour l'État 14 millions d'euros par an.

### MNA : un examen des conditions de séjour plus anticipé ?

Pour les mineurs non accompagnés, la Stratégie pointait l'importance de travailler à l'anticipation de l'examen des conditions de titre de séjour à 17 ans pour ne pas interrompre leurs parcours et éviter les ruptures pour les jeunes qui sont dans un parcours professionnalisant. Le 23 septembre dernier, en collaboration avec le ministère de l'Intérieur, une instruction en ce sens a été envoyée aux préfets.

### Refonte du statut des assistants familiaux : des annonces en janvier 2021

Afin de mieux soutenir les assistants familiaux et consolider les conditions d'exercice de leur métier, une refonte de leur statut avait été annoncée dans la Stratégie. Des travaux sont actuellement en cours qui devraient donner lieu, selon le secrétariat d'État, à des annonces en janvier 2021.

### Bientôt une nouvelle loi encourageant l'adoption simple

Enfin, parmi les autres travaux annoncés à l'occasion de ce bilan, pour cette fin d'année figure la réforme de l'adoption. C'est l'objet d'une proposition de loi de la députée LREM Monique Limon, fortement soutenue par le Secrétaire d'État, qui devrait être examinée au Parlement en décembre. Celle-ci a pour objectif de renforcer et de sécuriser le recours à l'adoption comme outil de protection de l'enfance, lorsque celui-ci correspond à l'intérêt de l'enfant concerné, en s'appuyant notamment sur le développement de l'adoption simple.

En savoir plus : [www.solidarites-sante.gouv.fr](http://www.solidarites-sante.gouv.fr) (rub. Dossiers de presse)

## 16-21 ANS : État des lieux des politiques départementales



© DMERPhotography / iStock

L'accompagnement délivré aux jeunes confiés à l'ASE à l'approche de la majorité et dans les années qui suivent est un sujet fondamental car il touche à la finalité même de la politique de protection de l'enfance : jusqu'où les emmène-t-on pour que le soutien apporté ait tout son sens ? Les attentes des jeunes concernés, comme des professionnels, sont fortes pour un accompagnement renforcé, plus massif et plus homogène des jeunes majeurs. Si les freins notamment financiers offrent peu de

## Les autres aCtUaLités



© Bodnarchuk / iStock

perspectives en la matière, encore faut-il connaître la réalité de la situation. Une étude confiée par la DGCS au cabinet Asdo en 2019 sur les modalités d'accompagnement des jeunes de 16 à 21 ans pris en charge par l'ASE vient apporter d'utiles éclairages quantitatifs et qualitatifs. Extraits non exhaustifs. Pour les auteurs de l'étude\*, les APJM (Mesures d'Accueil provisoire de Jeune majeur permettant la poursuite de l'hébergement et de l'accompagnement des jeunes ayant atteint 18 ans) constituent "l'indicateur le plus fiable et le plus homogène pour rendre compte des politiques départementales" car "le contenu des APJM diffère en effet moins d'un département à l'autre que d'autres mesures (AEDJM, autres...), et est collecté annuellement par le biais de l'enquête Aide sociale de la DREES".

### 36% de jeunes majeurs en APJM mais de très forts écarts entre les départements...

Avec cet indicateur on approche, selon l'étude, un taux de prise en charge des jeunes majeurs sortants de l'ASE, c'est-à-dire la part de jeunes continuant à être accompagnés et hébergés par l'ASE après leur majorité rapportée au potentiel de jeunes, de 18 à 21 ans, qui pourraient l'être), à environ 36%. "Mais cette moyenne nationale masque en réalité des disparités territoriales très importantes. Le taux varie en effet de 1% à 74%, si l'on prend les taux des deux territoires présentant les valeurs "extrêmes". La moitié des départements (51%) ont un taux de prise en charge des jeunes de 18 à 21 ans compris entre 21 et 39%, et un peu plus d'un quart (27%) ont un taux situé entre 40 et 59%. Si l'on s'intéresse en revanche uniquement aux jeunes de 18 ans, le taux de couverture en APJM est nettement plus élevé : il peut être estimé à 57% environ en 2018, là encore avec des différences suivant les territoires (...)"

**Un taux de prise en charge en APJM en forte baisse depuis 5 ans**  
L'étude pointe également que ce taux de prise en charge en APJM des 18-21 ans "a significativement diminué malgré la légère hausse, en volume, du nombre d'APJM accordés". Ainsi, entre 2012 et 2018, le volume d'APJM a augmenté de 2%, mais sur la même période, le taux de prise en charge a diminué de façon importante (-11 points entre 2013 et 2018). Autrement dit, il y a de moins en moins en moins d'APJM proportionnellement au nombre de jeunes susceptibles d'en bénéficier. Dans les trois quarts (73%) des départements, le taux de prise en charge en APJM des 18-21 ans a diminué depuis 5 ans. En ce qui concerne les aspects qualitatifs de l'étude concernant les politiques de préparation à l'autonomie et d'accompagnement des jeunes majeurs, l'étude de l'Asdo souligne que si elles se déclinent différemment, elles se traduisent par une tendance commune : "Une sélectivité croissante dans l'attribution des APJM, qui deviennent « l'exception » alors qu'ils faisaient figure, il y a quelques années encore, de règle. L'enquête montre par ailleurs "assez nettement que la préparation à l'autonomie (à partir de 16 ans) n'est encore que partiellement mise en œuvre. Seuls un tiers des départements déclarent avoir mis en place une organisation dédiée ou des ressources humaines spécifiques pour travailler au mieux cet objectif d'accompagnement vers l'autonomie". Enfin, l'étude montre "que le développement et la formalisation de partenariats pour faciliter l'accompagnement vers l'autonomie des jeunes restent à ce jour encore timides. Seul 1 département sur 10 a signé, comme le prévoit la loi de 2016, un protocole de coordination pour l'accompagnement à l'accès à l'autonomie des jeunes de l'ASE avec ses partenaires. Si 31% des départements déclarent au moment de l'enquête qu'un tel protocole est en projet sur leur territoire, plus de la moitié des répondants (58%) déclarent ne pas avoir prévu à ce jour d'en mettre en place. Qualitativement, certains acteurs rencontrés expliquent que cela n'apparaît pas comme une priorité au regard des autres chantiers prévus par la loi de 2016, ou encore, qu'ils n'y voient pas de réelle plus-value pour la dynamique partenariale".

\* Etude réalisée par Christian Laubressac, Lou Titli, Marie Launet et Claire Verdier (Asdo études), à la demande de la DGCS, publiée en octobre 2020.

En savoir plus : [www.asdo-etudes.fr](http://www.asdo-etudes.fr)

### VIOLENCES SEXUELLES : bientôt une Commission indépendante dédiée ?

**A**nnoncée le 2 août par Adrien Taquet, secrétaire d'État chargé de l'Enfance et des Familles, et plutôt bien accueillie par les acteurs du secteur, une "instance indépendante sur les violences sexuelles faites aux enfants" devrait bientôt voir le jour. Dotée d'un budget propre, elle sera composée de magistrats, de médecins, de psychologues et de sociologues", sur le modèle de la "Commission Sauvé sur la pédocriminalité mise en place par l'Église catholique, a précisé Adrien Taquet.

Cette nouvelle instance indépendante sera centrée pour l'essentiel sur "le cercle familial, qui concentre 80 % des violences, et doit d'abord nous permettre de mieux connaître le phénomène", a-t-il indiqué.

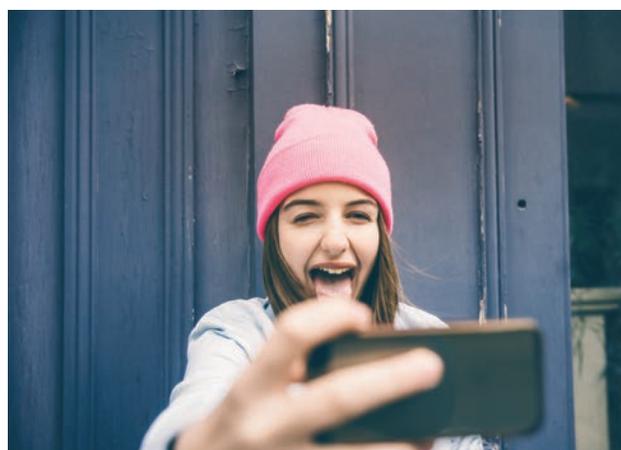
"Linceste est le dernier des tabous. La seule étude d'ampleur, réalisée aux États-Unis, a estimé que 6 % de la population américaine en avait été victime. Transposé à la France, cela correspondrait à 4 millions de personnes", a-t-il précisé auprès du Journal du Dimanche (JDD). En référence au témoignage très puissant de Vanessa Springora dans son ouvrage "Le consentement" (Grasset 2020), le Secrétaire d'Etat a conclu : "il faut que nous affirmions clairement, en tant que société, que l'impunité des relations sexuelles avec les mineurs, c'est fini. C'est trop facile de dire que (Gabriel) Matzneff, c'est l'histoire d'une époque, d'un milieu ou d'un quartier de Paris, d'un homme. La vraie question qui doit nous interroger, c'est pourquoi cela a mis trente ans à sortir alors que beaucoup savaient".



© Patat / iStock

La mise en place de cette commission devait être annoncée à l'occasion des États généraux de la protection de l'enfance que souhaitait organiser le secrétaire d'État chargé de l'Enfance et des Familles Adrien Taquet autour du 20 novembre. Mais ceux-ci ont été reportés en raison du contexte à une date ultérieure (encore inconnue à l'heure de notre bouclage). À suivre.

### RESEAUX SOCIAUX : une nouvelle loi pour protéger les jeunes influenceurs



© Kikanda / iStock

**L'**activité des enfants de moins de 16 ans dont l'image est diffusée sur les plateformes de vidéos en ligne est dorénavant réglementée.

Il s'agit de répondre au phénomène massif des enfants "youtubeurs" ou enfants influenceurs" sur les autres plateformes de vidéos en ligne (TikTok, Instagram...). Une loi promulguée le 19 octobre 2020 encadre dorénavant l'exploitation commerciale de l'image d'enfants de moins de seize ans sur les plateformes en ligne. Les enfants "influenceurs" dont l'activité est considérée comme un travail bénéficient désormais des règles protectrices du code du travail, tout comme les enfants mannequins, du spectacle et de la publicité. Avant de faire tourner leurs enfants ou de diffuser leurs vidéos, les parents doivent demander une autorisation individuelle ou un agrément auprès de l'administration. Ils sont informés des droits de l'enfant et sensibilisés sur les conséquences de l'exposition de l'image des enfants sur internet. Les parents ont également une nouvelle obligation financière : une partie des revenus perçus par leur enfant (le "pécule") doit être placée à la Caisse des dépôts et consignations jusqu'à leur majorité ou

## Les autres actualités

leur émancipation, comme c'est la règle pour les enfants du spectacle. Des sanctions sont prévues pour les parents qui garderaient l'argent à leur profit.

Pour les "zones grises d'internet", lorsque l'activité des enfants "influenceurs" ne relève pas d'une relation de travail, une protection est également prévue. Une déclaration doit être faite, au-delà de certains seuils de durée ou de nombre de vidéos ou de revenus tirés de leur diffusion. Les parents sont également sensibilisés et doivent consigner une part des revenus de leur enfant influenceur à la Caisse des dépôts et consignations. En l'absence d'autorisation, d'agrément ou de déclaration, l'administration peut saisir le juge des référés.

Par ailleurs, les plateformes de partage de vidéos sont incitées à adopter des chartes notamment pour favoriser l'information des mineurs sur les conséquences de la diffusion de leur image sur leur vie privée ainsi que sur les risques psychologiques et juridiques, en lien avec les associations de protection de l'enfance. Le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) est chargé de promouvoir la signature de ces chartes.

Enfin, le texte ouvre explicitement aux mineurs le droit à l'effacement ou à l'oubli, prévu par la loi Informatique et libertés du 6 janvier 1978. Sur demande directe des enfants, les plateformes de vidéos doivent retirer leurs vidéos. Le consentement des parents n'est pas exigé. Toutes ces mesures seront applicables dans les six mois de la publication de la loi, soit en avril 2021.

## FINANCES DEPARTEMENTALES Une nette dégradation à attendre

**S**ans surprise, la situation financière des départements, globalement favorable en 2019, affichera une nette dégradation en 2020. C'est ce qui ressort de l'étude "Regard financier sur les Départements" réalisée par l'Assemblée des Départements de France (ADF) et La Banque Postale qui vient d'être rendue publique.

Cette détérioration, liée à la Covid-19, est illustrée par un effet de ciseaux. Avec d'une part une augmentation de l'ensemble des principales composantes des dépenses de fonctionnement (+2,5%), avec des dépenses d'action sociale orientées à la hausse en raison de la croissance du nombre d'allocataires du revenu de solidarité active (RSA), et des charges générales en hausse de 7% du fait essentiellement de l'achat de produits de première

nécessité face à la crise (masques, blouses, gels, etc.), notamment pour les établissements médico-sociaux et les collégiens. D'autres part des recettes de fonctionnement en repli (-1,6%) sous l'effet de la baisse des droits de mutation à titre onéreux (DMTO). À noter que l'étude ayant été finalisée avant les nouvelles décisions de fin octobre contre la Covid-19, elle n'a pu prendre en compte leur impact sur les finances départementales, mais il ne pourra qu'aggraver encore les perspectives pour 2021.

En savoir plus : [www.departements.fr](http://www.departements.fr)

## VIOLENCES CONJUGALES Les recommandations du HCE



© Sergehei Turcanu / Istock

**L**e Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes (HCE) dans un rapport publié le 9 octobre, pointe les déficits de protection des femmes victimes de violences conjugales et de leurs proches tout au long du parcours de violences et au-delà. Pour les auteurs du rapport "c'est la première fois que l'on se fonde sur l'expérience concrète des femmes victimes pour débusquer tous les moments où elles sont laissées seules et exposées face à un conjoint ou un ex violent, alors qu'elles ont osé briser le secret imposé par l'agresseur". Le HCE fait aussi 44 recommandations, notamment celle de parvenir à 20 000 places d'hébergement "dans des centres non-mixtes, sécurisés, dotés de professionnels spécialement formés". Enfin, le HCE qui rappelle qu'"un homme violent est un père dangereux", plaide pour que ce principe soit traduit sans "ambiguïté dans la loi pour protéger les mères et leurs enfants".

En savoir plus : [www.haut-conseil-egalite.gouv.fr](http://www.haut-conseil-egalite.gouv.fr)

# CRISE SANITAIRE : QUELS EFFETS SUR LA PROTECTION DE L'ENFANCE ?

## SYNTHÈSE DE L'ENQUÊTE DE L'ODAS

À l'heure où un nouveau confinement était décidé par le Gouvernement, l'Odas présentait les résultats de son enquête réalisée en partenariat avec le Bulletin de la protection de l'enfance sur les effets du premier confinement sur la protection de l'enfance.

Réalisée au cours de l'été auprès d'une diversité d'acteurs de l'enfance et de la famille, toutes institutions et métiers confondus (voir l'encadré sur la méthodologie), l'enquête se fonde sur les réponses d'un millier de répondants qui ont fait part de leur vécu et de leur ressenti sur l'impact que la crise sanitaire a eu sur les coopérations institutionnelles, les pratiques professionnelles, les relations avec les familles et les enfants. Outre l'exploitation statistique des questions, de nombreux témoignages ont été recueillis soit dans les réponses aux questions ouvertes du questionnaire, soit lors d'entretiens téléphoniques avec des participants (professionnels des départements) à une recherche-action également menée par l'Odas depuis deux ans sur "Soutien éducatif et protection de l'enfance".

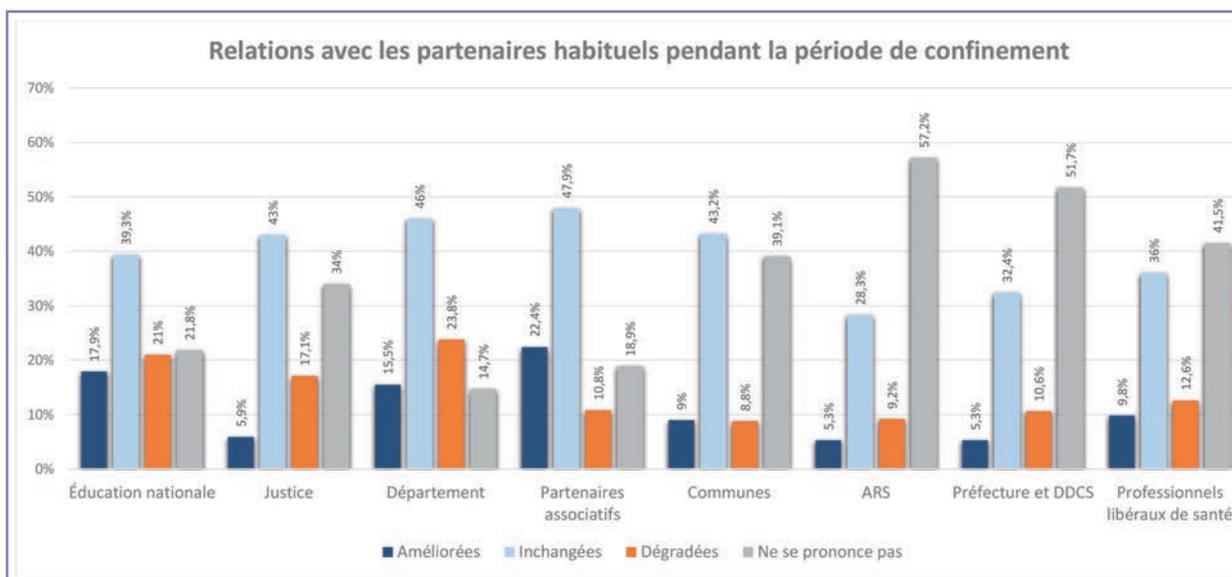
### UNE COOPÉRATION DES ACTEURS ET DES INSTITUTIONS TOUJOURS PERFECTIBLE

Les résultats de l'enquête sur le partenariat et les relations inter-services montrent que la crise sanitaire n'a pas eu d'effet significatif sur la coopération, comme le mon-

tre le graphique ci-dessous. Concrètement, 47,9% déclarent que les relations des départements avec les associations sont restées inchangées, 23,8% pensent que ces

relations se sont dégradées, et seulement 15,5% pensent qu'elles se sont améliorées.

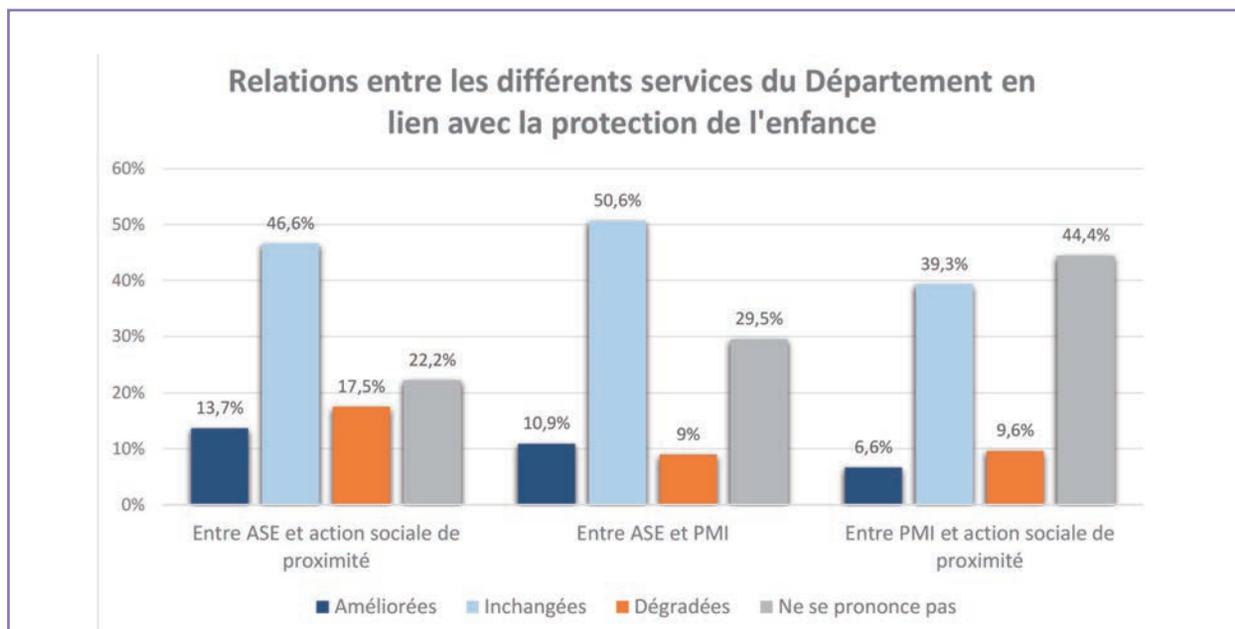
En ce qui concerne les relations entre services départementaux, le



même constat peut être fait (voir graphique ci-dessous). Ainsi, les répondants affirment très largement que ces relations n'ont pas vu d'évolution significative. Plus

précisément, 46,6% des répondants affirment que les relations entre l'ASE et l'action sociale de proximité sont restées inchangées. Ils sont 50,6% à avoir ce même res-

senti en ce qui concerne les relations entre ASE et PMI, et 39,3% en ce qui concerne les relations entre la PMI et l'action sociale de proximité.



Certains propos recueillis dans l'enquête viennent d'ailleurs confirmer ce constat global, comme en témoigne ce travailleur social d'un département : "Le confinement n'a pas beaucoup changé nos relations avec les autres professionnels. Même dans l'urgence, on a pu continuer à travailler avec ceux avec qui ça se passait bien d'habitude, et avec les autres, ça a continué d'être la galère. Ça dépend vraiment des relations interpersonnelles préexistantes". Toutefois, lors des entretiens, plusieurs professionnels apportent une vision plus positive du travail de partenariat à l'œuvre pendant le confinement. Ils affirment ainsi que la crise sanitaire a permis la mise en place de solutions adaptées, de manière décloisonnée entre les

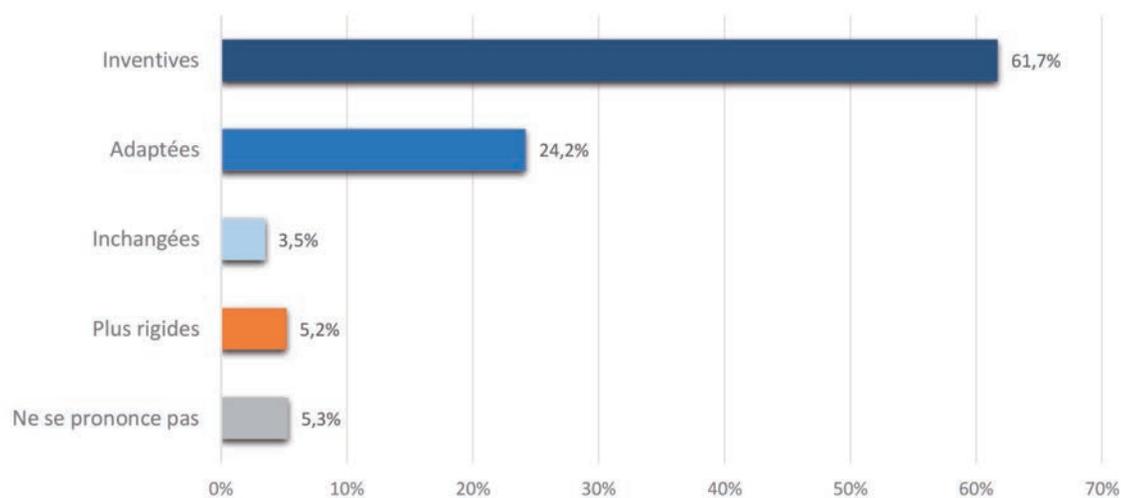
institutions et les services, et ce très rapidement. Une professionnelle d'une direction départementale de la protection de l'enfance en témoigne avec cet exemple : "Pour accueillir des enfants nouvellement placés, une structure éphémère d'accueil pour une vingtaine d'enfants a pu voir le jour. Le lieu a été mis à disposition gratuitement par une association. Au niveau du département, des puéricultrices de PMI et des travailleurs sociaux se sont portés volontaires. Des cuisiniers d'un collège se sont également rendus disponibles. Et un photographe s'est engagé à venir animer bénévolement des ateliers. En quelques jours, nous avons monté une structure grâce au concours de tous, qui aurait mis des années à être créée en temps

normal". Un professionnel de la Fédération des centres sociaux résume sa perception de l'impact de la crise sur les coopérations avec cette métaphore : "D'habitude, quand un navire prend l'eau, on a ceux qui écopent, ceux qui leur disent comment écopier et ceux qui évaluent la façon dont ils ont écopé. Là, tout le monde a relevé ses manches et a écopé ensemble".

## UNE PÉRIODE INVENTIVE

Notons d'ailleurs que 62% des répondants considèrent que les acteurs de la protection de l'enfance ont été inventifs pendant cette période de confinement.

## Les pratiques professionnelles pendant le confinement



Ainsi, un nombre important d'initiatives de tout type sont citées : accueil de répit en crèche, partenariat avec les grandes surfaces pour les bons alimentaires, lieu d'accueil éphémère, équipe mobile IME-ASE, don de matériel informatique, livraison de petits déjeuners, permanence d'écoute téléphonique, cafés parentalité en visio, bureau mobile dans une camionnette, vivier de volontaires professionnels, médiation animale, séjours à la campagne, etc.

La crise sanitaire semble avoir obligé un certain nombre de professionnels à modifier leurs pratiques et ce rapidement, comme en témoigne cette professionnelle départementale dans une question ouverte : "Tout le monde était conscient que le huis-clos familial pouvait exacerber les tensions et qu'il fallait créer des soupapes de sécurité. Les réponses ont fusé, la question était de savoir si c'était faisable et profitable et dès lors que ça l'était, le départe-

tement a toujours dit oui, pour permettre à des enfants ou des familles de respirer. C'est vrai que ça a été un moment fécond pour se poser sur ce qui était essentiel".

Alors que la crise sanitaire a souvent induit un rythme de travail soutenu, certains professionnels ont paradoxalement eu l'impression de revenir à l'essentiel, de se recentrer sur leur cœur de métier, à savoir l'action éducative, et d'avoir plus de temps pour interroger leurs pratiques et questionner le sens de leur action. "L'urgence a bousculé les routines et a obligé à sortir des sentiers battus, à rechercher des solutions innovantes", affirme une cadre d'association.

Cette crise a ainsi permis de mettre en place des actions innovantes qui n'auraient, selon les répondants, pas été autorisées ou pensées auparavant. Elle a, d'une certaine manière, obligé à la créativité et à l'action rapide. Certains acteurs

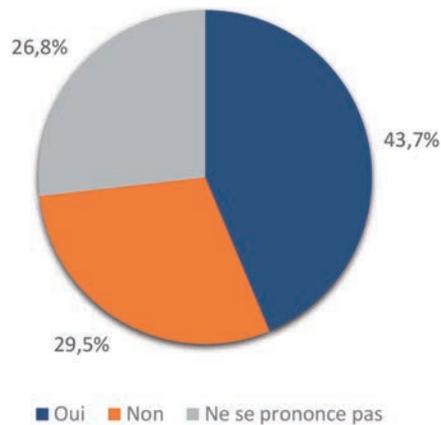
regrettent d'ailleurs qu'il faille attendre une crise pour que ces manières de faire émergent et qu'un "bond en avant" soit rendu possible.

Selon les répondants de l'enquête, l'inventivité décrite a aussi été possible grâce à l'allègement de certaines procédures (voir graphique page suivante).

En effet, ils sont 43,7% à témoigner d'aménagements ou d'allègements des procédures habituelles. Notons néanmoins que 29,5% des répondants n'ont pas perçu ces aménagements ou allègements.

Dans les questions ouvertes, les répondants précisent la nature de ces évolutions : dématérialisation, simplification des circuits de décision, signature électronique, lien direct avec les partenaires, réunion en visio, baisse des exigences sur les documents à fournir, etc, sont autant d'éléments qui ont apporté de la souplesse et ont rendu l'action possible.

### Compte tenu du confinement, des procédures ou modalités ont-elles été allégées et/ou aménagées ?

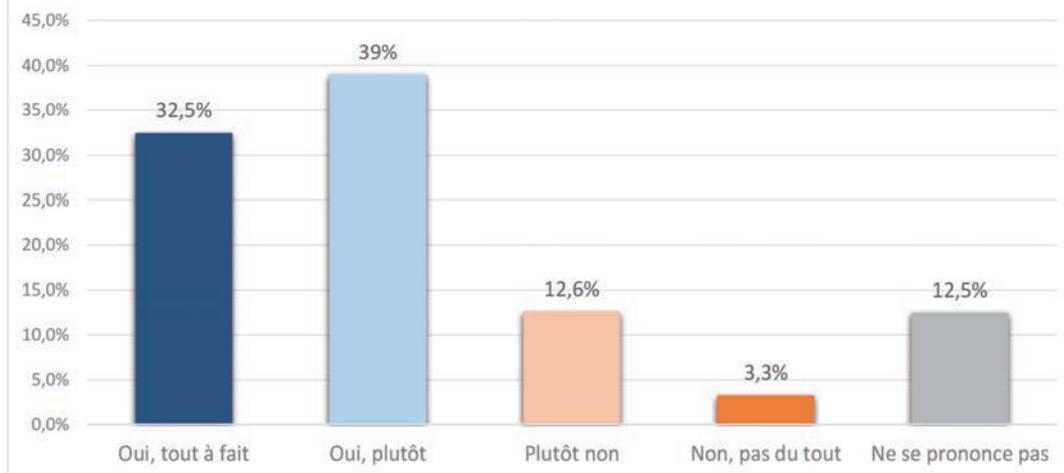


Par voie de conséquence, une large majorité de professionnels considère qu'il faut pérenniser certaines modalités d'agir apparues pendant le confinement (voir graphique ci-dessous).

Effectivement, 71,5% des acteurs de la protection de l'enfance sont de cet avis : 32,5% des répondants considèrent qu'il faut "tout à fait s'inspirer des modalités de faire et de travailler apparues pendant le

confinement" et 39% considèrent qu'il faut "plutôt s'en inspirer". Ce chiffre est particulièrement évocateur à l'heure où un second confinement est en cours.

### Considérez-vous qu'il faille s'inspirer de certaines modalités de faire et de travailler apparues pendant le confinement ?

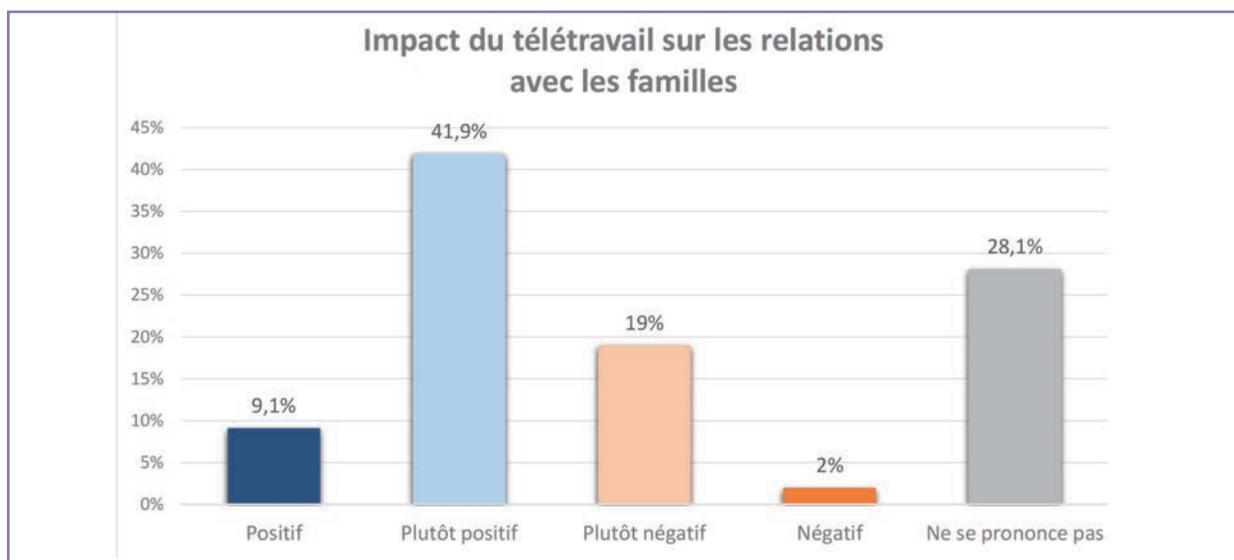


## DES LIENS PARENTS-PROFESSIONNELS PARFOIS RENFORCÉS

C'est une évolution non prévisible que nous révèle l'enquête : les acteurs de la protection de l'enfance affirment majoritairement que le télétravail a eu un impact positif sur les relations avec les familles. Ce ressenti peut donc paraître para-

doxal pour un secteur où la rencontre physique est l'essence même du travail. Et, comme le rapportent plusieurs professionnels dans des entretiens téléphoniques, ces impressions ne doivent pas faire oublier le lien perdu avec certaines familles

pendant le confinement et les enfants qui "ont disparu des radars". Ainsi, plus d'un répondant sur deux (51%) qualifie cet impact de positif ou plutôt positif.



Plus globalement les répondants estiment que les relations des professionnels avec les familles ont évolué de manière positive durant cette période : 37,1% affirment que les relations familles-professionnels ont été renforcées et 21,4% pensent qu'elles sont plus équilibrées. Notons tout de même que 21,7% des répondants considèrent que les relations se sont dégradées et que 7% les perçoivent comme plus conflictuelles (voir graphique page suivante).

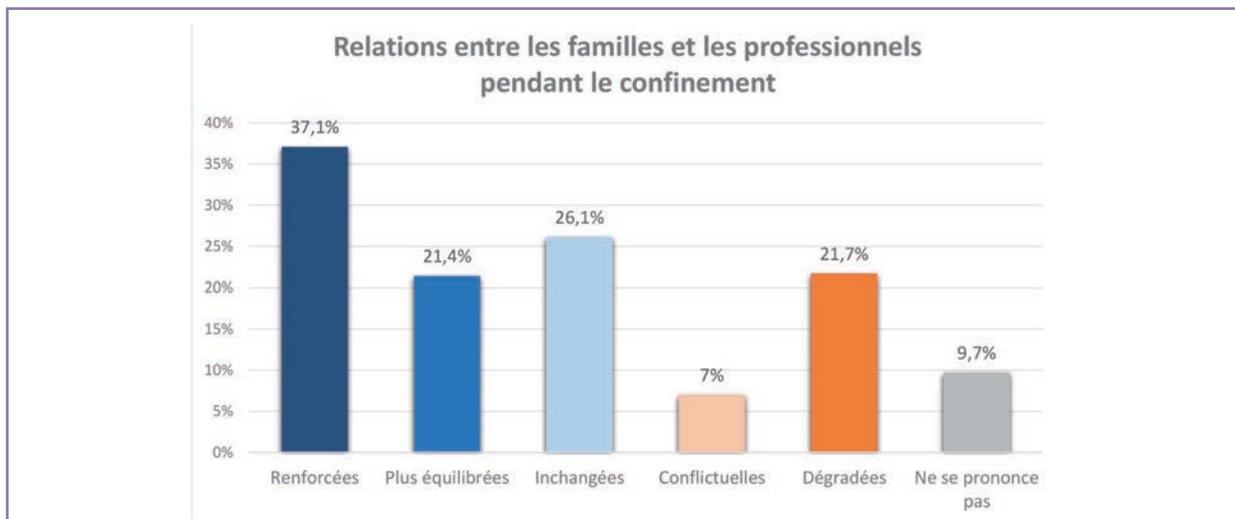
Là encore, comment expliquer qu'à distance, les relations se densifient

davantage qu'en temps habituel, lorsque l'on a la possibilité de la rencontre physique ? Sur ce sujet, les professionnels expliquent que la diversité des canaux de communication utilisés et la fréquence des contacts ont été déterminants dans ce rapprochement.

Un autre aspect de l'évolution des relations parents-professionnels concerne la question du pouvoir dans la relation d'accompagnement. 21,4% des acteurs de la protection de l'enfance estiment en effet que leurs relations avec les familles ont été mieux équilibrées pendant le

confinement. Une travailleuse sociale témoigne ainsi : "Il y a une relation un peu plus d'égal à égal qui s'est créée. Pour une fois, les familles n'étaient pas les seules à exposer leur intimité. Je faisais mes appels visio dans le salon avec mon fils de trois ans qui hurlait à côté. Les familles ont pu voir qu'élever un enfant est compliqué pour tout le monde".

De plus, certains professionnels ont pu identifier des compétences inattendues mobilisées par certaines familles et la résilience dont elles peuvent faire preuve.



“Des parents plutôt écartés de la scolarité de leur enfant ont pu s’investir auprès de leurs enfants pour les aider à travailler et reprendre les choses en main”, témoigne un travailleur social. Ce phénomène a ainsi contribué à faire changer le regard des professionnels sur certaines familles.

## UN APAISEMENT INATTENDU DE NOMBREUX ENFANTS

Interruption des droits de visite et d’hébergement, précarisation accentuée de certaines familles, difficulté des accueils continus chez les assistants familiaux, promiscuité exacerbée dans les familles avec la fermeture des écoles, fracture numérique, fermeture des IME et des ITEP, interruption des suivis médicaux, etc. : les lourdes difficultés liées au confinement dans le secteur sont nombreuses...

Cependant, il ressort de l’enquête que ce confinement semble aussi avoir entraîné des effets positifs inattendus, selon 59,3% des répondants

(voir graphique page suivante).

À la maison, les professionnels ont pu relever que la disponibilité parentale était plus importante du fait du télétravail ou du chômage partiel. Une cheffe de service action sociale témoigne : “ Je pense à une famille qui avant le confinement nous inquiétait, car les professionnels faisaient remonter de vives tensions au sein de la famille et dans la fratrie. Avec le confinement, les parents étaient plus détendus, moins à courir partout entre les enfants, le travail, la maison, les courses, etc. Le confinement a permis le dialogue, resoudé les liens. La famille a redécouvert le plaisir de faire des choses ensemble”.

L’abaissement des contraintes quotidiennes pendant cette période a pu également induire un apaisement : “La pression habituellement exercée par l’école était beaucoup moins forte. Il y avait moins à se battre pour que l’ado se lève, aille en cours, que l’enfant fasse ses devoirs, etc, car les exigences étaient moins élevées. J’ai le cas d’un ado en échec scolaire qui a renoué avec l’école pendant ce confinement”, affirme ainsi un éducateur.

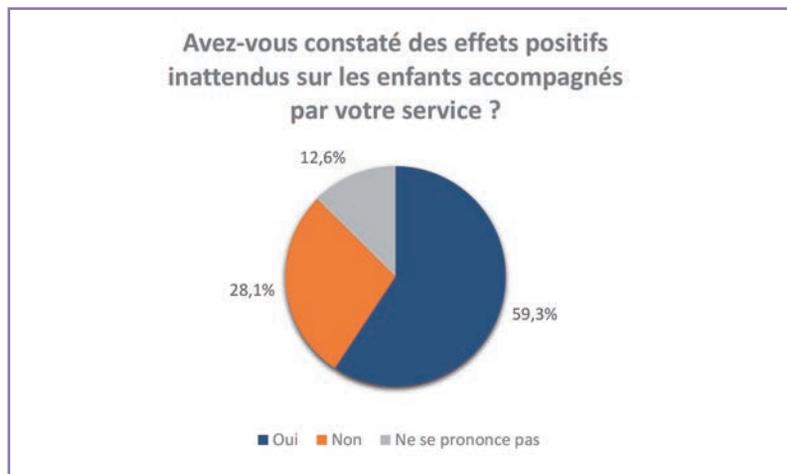
D’autres effets positifs inattendus ont été perçus dans des lieux de placement. “Après la première angoisse de l’annonce du confinement et de ses répercussions, dans l’ensemble les enfants l’ont finalement bien accepté. Une forme de résignation positive a eu lieu, qui leur a permis de mettre à distance leurs problématiques familiales, scolaires, etc.”. Tout comme dans le milieu familial, le personnel a pu se montrer plus disponible pour les jeunes accueillis et les liens entre accueillants et accueillis ont pu se resserrer.

Le confinement aurait donc agi comme un cadre sécurisant. Permanence éducative, continuité du cadre, implication dans des projets d’établissement, sont autant d’éléments qui semblent avoir induit une baisse des fugues et de manière inattendue, des violences dans les MECS, malgré une promiscuité accrue.

De nombreux répondants mettent aussi en exergue l’effet positif du confinement sur le rythme de vie des enfants. Arrêt des rendez-vous hebdomadaires avec le psychologue ou l’orthophoniste, des activi-

tés extra-scolaires, des droits de visite et d'hébergement avec les différents membres de la famille, de la scolarité adaptée etc. : les enfants placés ont effectivement vu leurs différentes et parfois multiples prises en charge être suspendues. "On constate une baisse des troubles du comportement, des manifestations anxieuses et du stress. Les enfants ont enfin pu se poser dans leur lieu d'accueil, ça a été une véritable bulle d'air", relate un chef de service départemental dans l'enquête.

Le constat de cet apaisement des enfants dû notamment à une interruption des différents rendez-vous vient interroger de manière forte les risques d'un rythme trop soutenu qui leur est imposé. Comment construire des prises en charge qui accompagnent au mieux l'enfant tout en respectant son rythme, ses besoins, et en lui laissant du temps libre et de l'espace mental ? D'autres témoignages ont souligné



les effets bénéfiques du confinement sur la relation entre les enfants placés et leur famille, comme le précise cette assistante familiale : "Avec ce confinement, Jeanne a pu trouver ce qui lui convient comme modalité de relation avec sa mère : un appel visio de temps en temps, environ une fois par mois, à la place de visites hebdomadaires. Résultat : elle était moins stressée, plus joviale, dormait mieux et il n'y a pas eu de

réaction cutanée comme d'habitude avant et après ses contacts avec sa mère. A la sortie du confinement, nous allons demander avec son accord la fin des visites médiatisées toutes les semaines".

Ces constats interrogent donc à nouveau dans certaines situations sur l'idéologie du maintien des liens familiaux à tout prix, et sur la forme et la fréquence de ces liens.

## CONCLUSION

Quelle image globale les acteurs de la protection de l'enfance se font-ils des effets de cette crise sanitaire sur leur action ? Le nuage de mots ci-contre présente la perception du confinement par les acteurs de la protection de l'enfance, à qui l'on a demandé de le résumer en un mot. En général, c'est la nécessité de l'adaptation qui a été retenue par les répondants, puisque le terme « s'adapter » apparaît plus de 79 fois. Par ailleurs, les termes à connotation négative sont largement représentés : difficile, isolé, dégradation, compliqué, catastrophique, inquiet, négatif, surcharge, manque de moyens, etc. Mais, bien que de manière moins significative, un regard plus positif est également porté par certains

acteurs avec les mots : innovation, apaisement, solidarité, etc. Les professionnels semblent donc avoir su surmonter les nombreuses contraintes engendrées par le confinement, en s'adaptant, en innovant, mais cela avec des difficultés. La période a donc été certainement une source d'efforts et de tensions importante, mais elle a permis la découverte d'éléments qui pourraient provoquer dans l'avenir des changements. On peut d'ailleurs déjà considérer que les enseignements du premier confinement ont d'ores et déjà influencé de manière positive le deuxième. Mais il faut aussi espérer que l'on en tire sur le long terme des leçons pour favoriser le développement des enfants,



avec par exemple une meilleure prise en compte de leurs besoins et de leur rythme de vie. Et que les enseignements tirés de cette crise serviront aussi à mieux adapter les pratiques professionnelles en protection de l'enfance.

## METHODOLOGIE

L'enquête nationale "Crise sanitaire et protection de l'enfance" a été réalisée par l'Odas, en partenariat avec l'Action Sociale (éditeur du Bulletin de la Protection de l'Enfance et organisateur des Assises Nationales de la Protection de l'Enfance).

Le questionnaire a été réalisé avec le concours des consultants et des professionnels départementaux partenaires de la recherche-action de l'Odas "Soutien éducatif et protection de l'enfance".

Il repose sur des questions fermées (plusieurs propositions de réponses à choisir) pour être en mesure de déterminer quantitativement le ressenti des acteurs de la protection de l'enfance à propos de cette

période si particulière. Des questions ouvertes (9 sur les 27 questions que comportait le questionnaire) ont également été posées, permettant une analyse plus qualitative des perceptions.

Le questionnaire a été mis en ligne fin juin et est resté disponible en juillet et début août 2020. Un mail proposant de participer à cette enquête a été envoyé à plus de 10 000 acteurs concernés par la protection de l'enfance. Au total, ce sont près d'un millier de réponses qui ont été réceptionnées et analysées.

Concernant les métiers des répondants, l'échantillon est majoritairement composé de cadres (31%), d'assistants sociaux ou d'éducateurs

(30%) ou encore d'assistants familiaux (16%). Concernant les institutions, un répondant sur deux est un professionnel départemental. Parmi les autres institutions, figurent notamment les associations (34%) et l'Education nationale (7%).

L'analyse et la synthèse des résultats ont été réalisées par Doris Cholet, chargée d'études enfance-famille à l'Odas, assistée de Leïla Yacine, chargée d'études stagiaire, sous la direction de Didier Lesueur.

L'ensemble des répondants est chaleureusement remercié pour sa participation à cette enquête.

## LA RECHERCHE-ACTION SOUTIEN EDUCATIF ET PROTECTION DE L'ENFANCE



Depuis 2018, l'Odas conduit une recherche-action intitulée "Soutien éducatif et protection de l'enfance". Expérimentée à l'origine dans une ville, cette recherche-action s'est élargie à huit départements désireux de rejoindre cette démarche. Elle vise, à partir d'un état des lieux établi en commun, à définir et à mettre en œuvre de nouveaux modes de relations entre tous les acteurs concernés par l'enfance, la jeunesse et la famille afin de développer des actions de prévention des risques de désocialisation. En s'appuyant sur les missions de tous les services accueillant des enfants et des jeunes - et en priorité avec les écoles - il s'agit de mobiliser tous les

acteurs concernés du territoire. La finalité est de faire de l'éducation un enjeu partagé à l'échelle d'un quartier ou d'un territoire, afin de permettre aux enfants et à leurs parents de trouver des solutions - individuelles ou collectives - à leurs difficultés le plus précocement possible.

Par ailleurs, en 2020 l'Agence nationale de cohésion des territoires (ANCT) a demandé à l'Odas de développer cette recherche-action dans dix cités éducatives volontaires.

*Plus d'information sur <https://odas.net>*

## Participez aux prochains webinaires de formation de l'École de la Protection de l'Enfance



L'ÉCOLE  
DE LA PROTECTION  
DE L'ENFANCE

Avec les spécialistes  
les plus qualifiées et  
reconnues sur ces sujets



Pr Priscille Gerardin, Dr Marie-Paule Martin-Blachais, Geneviève Avenard

**LES 1000 PREMIERS JOURS** : ce qui se joue (sur les plans moteur, psychique, émotionnel) dans la construction de l'individu entre 0 et 3 ans et les enseignements concrets à en tirer dans l'accompagnement des enfants protégés, la construction et le suivi de leur projet de vie.

Formatrices :

**Pr Priscille Gerardin**, Responsable des unités universitaires de Psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent et Chef du pôle de Psychiatrie Enfants et adolescents, CHU du Rouvray.

**Dr Marie-Paule Martin-Blachais**, Auteure du rapport sur "Les Besoins fondamentaux de l'enfant en Protection de l'enfance", Directrice scientifique de l'école de la protection de l'enfance.

**BESOINS FONDAMENTAUX DE L'ENFANT EN PROTECTION DE L'ENFANCE** : mieux les connaître et mieux les respecter dans les organisations et pratiques professionnelles.

Formatrice :

**Dr Marie-Paule Martin-Blachais**, Auteure du rapport sur "Les Besoins fondamentaux de l'enfant en Protection de l'enfance", Directrice scientifique de l'école de la protection de l'enfance.

**DROITS ET INTÉRÊT SUPÉRIEUR DE L'ENFANT** : une responsabilité de tous et de chacun. Droits, intérêt supérieur de l'enfant : de quoi parle-t-on concrètement ? Pourquoi et comment mieux les respecter dans les pratiques professionnelles au quotidien, y compris dans un contexte complexe ? À partir d'exemples concrets en protection de l'enfance et d'affaires traitées par le Défenseur des droits.

Formatrices :

**Geneviève Avenard**, Défenseuse des enfants entre 2014 et 2020.

**Dr Marie-Paule Martin-Blachais**, Auteure du rapport sur "Les Besoins fondamentaux de l'enfant en Protection de l'enfance", Directrice scientifique de l'école de la protection de l'enfance.

Participation  
Exceptionnelle  
de l'ancienne  
Défenseuse des  
Enfants



**LE 8 DECEMBRE 2020**  
10H00-12H30 / 14H00-16h30

Séminaire de 5 heures  
en visioconférence via Zoom.

Apports théoriques et pratiques avec  
au minimum trois temps d'échange  
avec les participants.

Tarif : 250 €



**LES 15 ET 16 DECEMBRE 2020**  
10H00-12H30 / 14H00-16h30

ATTENTION : Webinaire de 10 heures réparties sur 2 jours consécutifs,  
en visioconférence via Zoom.

Tarif : 420 €



**LE 14 JANVIER 2021**  
10H00-12H30 / 14H00-16h30

Séminaire de 5 heures  
en visioconférence via Zoom.

Apports théoriques et pratiques avec  
plusieurs temps d'échange avec les  
participants, et la présence exceptionnelle  
toute la journée de l'ancienne  
Défenseuse des enfants.

Tarif : 250 €

PLUS D'INFORMATIONS SUR NOTRE SITE : [www.ecoleprotectionenfance.com](http://www.ecoleprotectionenfance.com)

Pour tout renseignement, veuillez nous contacter par email à :

[inscription@ecoleprotectionenfance.com](mailto:inscription@ecoleprotectionenfance.com) ou par tél : 01 53 10 24 10



L'ÉCOLE  
DE LA PROTECTION  
DE L'ENFANCE



LES ASSISES  
DE LA PROTECTION  
DE L'ENFANCE



LE BULLETIN  
DE LA PROTECTION  
DE L'ENFANCE



LE JOURNAL  
DES ACTEURS  
SOCIAUX



# LES 1000 PREMIERS JOURS : LÀ OÙ TOUT COMMENCE

**Le concept des 1000 premiers jours de l'enfant n'est pas nouveau. Il est porté depuis plusieurs années par l'Organisation Mondiale de la Santé pour qualifier la période qui va de la conception aux deux premières années de la vie, jugée déterminante pour le développement du fœtus puis du bébé. Il y a un an, dans le cadre du Pacte pour l'Enfance porté par Adrien Taquet, une commission d'experts français a été mise en place, sous la présidence du neuropsychiatre Boris Cyrulnik, pour formuler des recommandations sur ces jours qui conditionnent en partie la santé physique et psychologique de l'adulte que l'enfant deviendra. Celle-ci vient de rendre son rapport dont nous vous présentons les principaux éléments.**

**Et, pour aller plus loin, nous publions pour la première fois un très large et lumineux extrait de l'intervention de Boris Cyrulnik lors des dernières Assises Nationales de la Protection de l'Enfance qui y avait présenté en avant-première ses réflexions et travaux sur les 1000 premiers jours.**

**L**e 8 septembre, la commission dirigée par le neuropsychiatre Boris Cyrulnik a remis à Adrien Taquet, Secrétaire d'État en charge de l'Enfance et des Familles, son rapport baptisé "Les 1000 premiers jours. Là où tout commence". Ce groupe de 18 experts (gynécologues-obstétriciens, pédopsychiatres, psychologues, sages-femmes, professeurs des universités) avait été missionné un an plus tôt par le président de la République. Ce dernier, lors de sa conférence ayant suivi le Grand Débat, avait souligné que « les vraies inégalités sont les inégalités d'origine, les inégalités de destin, les inégalités à la naissance. (...) » Les données scientifiques ont, en effet, montré que les 1000 premiers jours de l'enfant (ici décomptés dès le quatrième mois de grossesse et jusqu'au deux ans) constituent un moment charnière du développement affectif, cognitif et de la sociabilité de l'enfant. Elles conditionnent en partie sa santé physique et psychologique.

Les quelque 130 pages du rapport de la commission dressent un état des connaissances scientifiques sur cette question et un état de lieux sur les difficultés rencontrées par les parents. Le tout est articulé en cinq grands chapitres :

- Formuler un discours de santé publique cohérent des 100 premiers jours
- Le parcours des 1000 jours : proposer un accompagnement personnalisé aux parents
- Le parcours des 1000 jours : une réponse

individualisée, adaptée aux fragilités et spécificités de l'enfant et de ses parents

- Les congés de naissance et les structures d'accueil : donner le temps et les espaces adaptés aux familles et à leurs jeunes enfants
- Traduire cette ambition inédite dans la recherche, l'évaluation des pratiques et la formation des professionnels

### **LES PRINCIPALES RECOMMANDATIONS**

>> La recommandation la plus reprise dans les médias a été sans surprise celle de l'allongement du congé paternité. Le rapport propose en effet un congé de neuf semaines que le second parent pourrait prendre à sa convenance, une partie après la naissance, une autre partie à la fin du congé maternel, par exemple. Dès le 23 septembre, le chef de l'État confirmait que ce congé serait bien porté "à un mois, au sein duquel il y aura 7 jours obligatoires". La mise en œuvre est prévue à l'été 2021. Toujours sur la thématique des congés, la commission plaide pour un allongement de deux semaines du congé maternité. Aujourd'hui, il est, au premier enfant de 16 semaines (dont généralement 6 avant la naissance). Enfin, les experts de la commission se disent favorables à diminuer de 12 à 9 mois le congé parental mais de le rémunérer à "au moins 75 %" du revenu. Actuellement il n'est pas du tout rémunéré mais le salarié peut sous certaines conditions recevoir la Prestation partagée d'éducation de l'enfant (PreParE) de la CAF.

>> Moins médiatique mais à retenir, la recommandation sur la création d'un "parcours des 1000 jours". Cet accompagnement personnalisé débiterait dès l'entretien au 4<sup>e</sup> mois de grossesse et se poursuivrait au moins jusqu'au retour au domicile. Il serait renforcé en cas de "fragilités" : handicaps, troubles psychiques, précarité sociale...

Les experts demandent d'ailleurs la généralisation de l'entretien prénatal précoce qui deviendrait le point d'entrée du parcours des 1000 jours. Le rapport suggère d'identifier "de manière formelle un professionnel de santé référent (qui pourrait être un ou une sage-femme) de cet accompagnement des parents".

>> Les membres de la Commission préconisent également la création de "Maisons des 1000 jours". Lieu d'accueil, d'information, de ressources... elles seraient référentes sur les champs du "développement favorable et bien-être de tous les enfants, réduction des inégalités et valorisation de la mixité sociale, valorisation des ressources parentales, accompagnement de la loi contre les violences éducatives ordinaires". Cela répondrait selon eux notamment au "manque de lisibilité et de coordination de l'offre de soin et des interventions (santé post natale, prévention, soins...). Celles-ci, écrivent-ils, peuvent "perdre" les parents et leur envoyer des "messages contradictoires".

>> La troisième partie du rapport aborde plus spécifiquement les situations de fragilités : neuro-développement de l'enfant, prématurés, handicaps, dépressions périnatales des parents, violences et grande précarité. Parmi les recommandations les plus concrètes, on peut citer la création d'un "forfait hospitalisation de 10 jours pour les mères présentant des troubles psychiatriques afin de préparer au mieux le suivi ultérieur (rencontrer l'autre parent, faire le point sur le soutien social et les dispositifs de soin nécessaires)". La présence d'au moins "un psychologue à temps plein formé à la santé mentale et à la psychiatrie générale pour mille

naissances, et au moins un psychiatre ou pédopsychiatre à temps plein pour 3000 naissances". Une formation spécifique des professionnels de la périnatalité afin d'accompagner les parents en situation de handicap. Pour les mères sans domicile ou en grande précarité, la commission demande de "donner plus de moyens financiers aux associations compétentes pour leur confier un travail d'accueil, d'accompagnement, et d'hébergement". Afin d'améliorer le repérage des violences conjugales, les auteurs du rapport proposent de "questionner systématiquement" les parents autour de cette problématique pendant les entretiens prénataux et périnataux. Ils recommandent aussi de "prévoir une aide spécifique à la parentalité à destination des femmes victimes de violence".

>> Par ailleurs, la commission recommande d' "investir fortement dans la formation initiale et continue sur le développement précoce dans toutes ses dimensions (communication, langage, motricité, régulation émotionnelle, attachement), avec les 1 000 jours comme socle commun, de tous les professionnels travaillant auprès de bébés, des jeunes enfants et de leurs familles".

Pour essaimer et enrichir ces réflexions, la commission suggère de "créer dans quelques universités des "Instituts des 1000 jours", qui associeraient la recherche appliquée et fondamentale à la formation initiale et continue sur le développement cognitif, neurologique et socio-émotionnel de l'enfant depuis la grossesse".

>> Autre piste évoquée : "développer un centre national d'évaluation des pratiques, sur le modèle de la HAS, mais dédié aux 1000 jours, avec un conseil scientifique de chercheurs/universitaires et un comité consultatif ouvert aux familles et aux professionnels de la petite enfance". Ce centre aurait pour but d'évaluer scientifiquement les pratiques proposées dans les 1000 premiers jours de synthétiser les résultats et de les diffuser largement, notamment auprès des professionnels de terrain.

# 1000 PREMIERS JOURS : les éclairages de Boris Cyrulnik

**Pour conclure la première journée des 12<sup>e</sup> Assises de la Protection de l'Enfance à Marseille, Boris Cyrulnik avait choisi d'y présenter en avant-première sa réflexion et son travail sur "Les repères en protection de l'enfance au regard des 1000 premiers jours de l'enfant". Publication inédite de cette intervention lumineuse, qui éclaire et prolonge le rapport de la Commission des 1000 jours.**

“P ourquoi vous avoir proposé, une réflexion sur les 1 000 premiers jours ? Parce que les découvertes actuelles de neurobiologie, de psychologie, de sociologie montrent que ces 1000 premiers jours sont déterminants pour le devenir de l'enfant. Pour autant, ils donnent une direction mais elle n'est pas irrémédiable. Un enfant bien parti dans l'existence, il est certes "bien parti", mais cela ne signifie pas que "c'est gagné pour la vie". À l'inverse un enfant "mal parti" dans l'existence, il est "mal parti", mais ce n'est pas non plus "perdu pour la vie". Cette manière de poser le problème nous oblige à intégrer des causalités hétérogènes, c'est-à-dire à raisonner en termes de système et non pas à raisonner sur le mode : "telle cause provoque tel effet". Le système c'est une fonction. À l'image du système respiratoire où l'oxygène est dans l'air, gazeux, franchit la paroi pulmonaire, solide elle, puis est transporté par les globules rouges dans le liquide du plasma. C'est totalement hétérogène et cela fait pourtant le système respiratoire. Si un seul élément vient à manquer, le système entier est déséquilibré. Mais lorsque l'on identifie l'élément qui dysfonctionne, il n'est pas nécessaire de guérir le système entier. Agir sur le point défaillant suffit. C'est ce que font la plupart des gens dans cette salle. Ils n'agissent pas sur tout, mais ont un levier qui agit sur tout le développement de l'enfant. Revenons à cette notion des 1 000 jours. Pour faire un schéma, on va dire que les 300 premiers jours sont dans le ventre des femmes, puis les enfants sont dans les bras des femmes. Les 300 jours suivants, sont ceux de l'acquisition d'un style d'attachement. Cette manière d'aimer nous socialise. Si un enfant



© Assises nationales de la protection de l'enfance

a acquis une petite sérénité, une petite confiance en lui, il va éprouver le monde comme un jeu, comme une exploration et il aura du plaisir à apprendre pré-verbale ; ce sont déjà des petits scientifiques. Ma fille a donné naissance aux deux plus jolis petits garçons du monde. J'observais un jour l'un d'eux qui passait des cailloux à travers les trous de chaises installées dans mon jardin. Il était en train de faire un test de validation statistique ! C'est-à-dire que lorsque les petits cailloux passaient, ça l'intéressait. Les gros cailloux ne passaient pas, ça l'interrogeait. C'était déjà une attitude scientifique avec essai, erreur et validation statistique. Qu'en retenir ? Que l'exploration du monde nécessite le goût, le plaisir d'apprendre, apprendre les choses et apprendre les autres. Le plaisir d'apprendre s'enracine donc sur une petite

“  
**Les interactions  
avec le milieu  
qui sculptent le  
mieux un cer-  
veau, ce sont les  
interactions  
affectives**  
”

confiance que l'on a donnée aux bébés. Mais certains enfants démarrent dans la vie en n'ayant pas confiance en eux à cause d'une altération de la niche sensorielle qui entoure l'enfant et qui tutorise ses développements. Ces 300 jours sont aussi ceux où l'enfant débarque dans le monde des mots. Au 20<sup>e</sup> mois à peu près, tout bébé, quelle que soit la culture, quel que soit le niveau socioculturel de ses parents, commence l'aventure de la parole. Et au 30<sup>e</sup> mois, il a déjà acquis plusieurs centaines de mots ; parfois même plus d'un millier. Il y a là un déterminant chronobiologique. Ce que je viens de dire n'est toutefois pas tout à fait vrai, car les observations montrent qu'un bébé fille, à 17 mois, a déjà acquis une cinquantaine de mots, les règles de grammaire et un début de double articulation. Des performances intellectuelles que ne feront les bébés garçons qu'à 22 mois... mais ça, ça reste entre nous !”

### **SCULPTER LE CERVEAU, LE REPARER SI BESOIN**

“Quand j'étais étudiant en médecine, on nous apprenait que le cerveau était dans sa boîte crânienne. Mon œil ! Le cerveau est un organe de la relation qui est sculpté par toutes les interactions avec le milieu. Et les interactions avec le milieu qui sculptent le mieux un cerveau, ce sont les interactions affectives. Il y a évidemment un déterminant génétique, quand un spermatozoïde rentre dans un ovule, cela ne va pas donner un hippopotame ou une hirondelle de mer. Mais cet être humain va devenir étonnamment différent selon les pressions du milieu préverbal, ce qui commence pendant la grossesse. Il faut donc y être très attentif. Les trois grandes causes de la souffrance des femmes enceintes sont l'isolement, la violence conjugale et la précarité sociale. Je parle d'isolement pour distinguer de l'isolement qui peut être un moment choisi, car nous pouvons aimer être seuls. L'isolement c'est la privation sensorielle totale, ce qui est une grave altération du cerveau. Or il y a des situations existentielles qui conduisent à celle-ci. Lorsqu'un enfant est isolé, les neurones pré-

frontaux ne sont pas stimulés (ce qui provoque une atrophie du cortex préfrontal). S'il n'y a pas de rencontres, s'il n'y a pas de mots, s'il n'y a pas de rigolades, s'il n'y a pas de “gronderies”, le circuit de la mémoire des émotions n'a rien à enregistrer et s'atrophie. Et l'une des fonctions du lobe préfrontal c'est d'inhiber l'amygdale rhinencéphalique qui est le socle neurologique des émotions insupportables, de colère, d'angoisse, de désespoir... Cela veut dire que lorsqu'un enfant a été isolé, son cerveau a acquis une dysfonction.

On blesse un enfant par l'isolement, par une agression sexuelle ou même par la violence conjugale, même si cette violence conjugale ne s'adresse pas directement à lui. Car l'enfant qui voit ces deux figures d'attachement crier, se battre ou casser les objets, et c'est pour lui c'est un choc émotionnel tellement fort que cela sidère son cerveau qui acquiert une dysfonction. La violence même si elle n'est pas faite de coups, altère le cerveau de l'enfant.

Mais cette dysfonction est résiliable. Si on propose à l'enfant un substitut, très rapidement ses neurones vont se remettre à fonctionner. Il va rattraper son retard en quelques semaines. Car c'est une période pendant laquelle un enfant fabrique 200 000 synapses à la minute !

Si l'enfant est remis dans des bras sécurisant très rapidement son cerveau se remet à fonctionner. L'enfant rattrape son retard et reprend la sécrétion des hormones de croissance en quelques nuits. Ce qui ne veut pas dire qu'il oublie ce qu'il s'est passé, mais il reprend quand même un bon développement. C'est la définition de la résilience : un bon développement, mais sans l'effacement des traces du traumatisme.

À contrario, si l'enfant a été isolé, il y a une hypertrophie de l'amygdale rhinencéphalique. Cet enfant-là, si on le laisse seul, si on ne lui propose pas de substituts affectifs, va se retrouver éprouvant toutes informations comme une agression insupportable.

Dans la salle nous avons tous rencontré des enfants comme ça, qui nous lancent : “*Pourquoi tu me parles comme ça ?*”... “*Mais je ne te parle*

“  
**Lorsqu'un enfant  
est isolé...  
le circuit de la  
mémoire des  
émotions n'a rien  
à enregistrer et  
s'atrophie**  
”



© Romolo Tavarni / iStock

dans son cerveau, la neurobiologie et la neuro-imagerie nous les rendent aujourd'hui photographiables. De la même manière que l'on sait photographier sans peine, les atrophies bifrontales et atrophie du système limbique, nous l'observons au scanner de médecine de ville. D'ailleurs, quand j'étais interne à Paris, nous les voyions déjà à la radio de médecine de ville. On peut aussi photographier la résilience neuronale, c'est-à-dire la reconstruction du système nerveux non pas en agissant sur le cerveau, mais en agissant sur l'entourage. En agissant notamment sur les relations affectives qui ont fonction de stimulation biologique du cerveau.

On peut provoquer des modifications neurologiques, remettre le cerveau en marche, en agissant sur l'entourage de l'enfant. Autrement dit, nous avons la possibilité d'agir sur le milieu... qui agit sur nous".

"Revenons à l'enfant qui a acquis des facteurs de vulnérabilité neurologique émotionnelle qui vont le désocialiser. Il va avoir des troubles de la relation, ne saura pas contrôler ses émotions, ne saura pas parler... Lorsqu'il ne sait pas dire ce qui ne va pas, lorsqu'il ne sait pas dire au secours, ou il ne sait pas dire "j'ai besoin d'être sécurisé", alors il agit contre les autres ou contre lui-même. Nous avons tous vu ces enfants en carences sensorielles affectives graves qui se tapent la tête par terre ou contre les murs avec une violence que personnellement je trouvais insupportable. Or j'ai mis longtemps à comprendre que ces enfants se tapent la tête par terre ou se griffent, se mordent ou (plus tard, à l'adolescent) se scarifient, font ça parce que la douleur physique est plus supportable que la souffrance morale".

"Un enfant placé, en carence affective, a des facteurs de vulnérabilité qui fait que son petit comportement va le désocialiser et qu'il va provoquer lui-même les malheurs, les rejets, les changements d'institutions, les brisures affectives... Lorsqu'un lien d'attachement commence à se tisser avec une famille d'accueil, il va le déchirer, souvent inconsciemment parce ces enfants ont peur d'être aimés et ils ont peur d'aimer. Ils se représentent eux-

*pas comme ça, je te dis ce que je pense"... "Tu me manques de respect !", etc. Nous avons tous vécu cela, lorsqu'une information est perçue comme une agression à laquelle ils répondent par une autre agression.*

Ce trouble relationnel, qui va fortement altérer sa socialisation, est d'origine affective environnementale. Quelque chose s'est passé quand il était dans le ventre de sa mère ou quand il était dans les bras de sa mère, en tout cas avant la parole ; quelque chose s'est passé, a amené une dysfonction cérébrale qui trouble sa socialisation".

### LA DOULEUR PHYSIQUE EST PLUS SUPPORTABLE QUE LA SOUFFRANCE MORALE

"Lorsque la niche sensorielle est fortifiante, et c'est le cas de deux familles sur trois, l'enfant va acquérir des facteurs de protection. Cela ne veut pas dire qu'il sera protégé des pépins ou des malheurs pour toute sa vie, mais ayant acquis des facteurs de protection, il saura affronter ses malheurs. Et, si on le soutient et si on cherche à donner sens à ses malheurs, il va effectuer un travail résilient, "arracher" des moments de bonheur sans jamais oublier ce qu'il s'est passé. Ces traces



**La violence même si elle n'est pas faite de coups, altère le cerveau**



**Un enfant placé en carence affective a des facteurs de vulnérabilité qui favorise sa désocialisation**



mêmes comme “porte-malheur” : “ces gens que j’aime s’ils m’aiment je vais les décevoir”. Alors il se met lui-même à provoquer la situation qui va le rendre malheureux, qui va le désocialiser. Il entre dans une spirale, que dans les théories de l’attachement nous appelons le modèle interne opératoire”.



**L’enfant battu répond à ce qui est inscrit dans sa mémoire et non pas à ce qui est autour de lui**



### LE MODÈLE INTERNE OPÉRATOIRE DE L’ENFANT BATTU

“À propos du modèle interne opératoire de l’enfant battu... Il y a mille manières de maltraiter un enfant et la pire c’est l’isolement sensoriel. Mais beaucoup d’enfants sont battus, cela a même été pendant très longtemps un modèle d’éducation. On disait “il faut dresser les garçons sinon ils vont devenir des bêtes sauvages” et “il faut entraver les filles sinon elles vont se prostituer”, etc. C’est avec ces beaux préceptes éducatifs que l’on a fait la pédagogie noire”.

L’insulte quotidienne est aussi une manière de battre un enfant, car c’est une représentation verbale qui déclenche une émotion qui modifie les métabolismes, les hormones du stress qui agissent sur le cerveau. J’ai eu à accompagner un petit garçon que sa mère appelait... “pilule” ! J’en ai accompagné un autre que sa mère appelait “fils de pute” pour faire rire tout le monde... sauf l’enfant qui

en souffrait à chaque fois. En souffrant, il augmentait la sécrétion des catécholamines, du cortisol, de l’adrénaline, des substances du stress. Ces substances du stress au-dessus d’un certain seuil passent la barrière hémato-méningée et abîment le cerveau.

Certains disent : “Oui, mais je le bats c’est pour son bien, c’est pour lui apprendre”, ou “je le bats pour en faire un homme” ! Tout cela s’inscrit dans la mémoire de l’enfant qui apprend. L’enfant s’adapte en apprenant des comportements qui répondent à la maltraitance, des comportements d’enfant battu. Et quand ces enfants sont séparés des parents maltraitants, placés dans les familles d’accueil, il n’est pas rare qu’ils répondent à cette dernière avec ce qu’il a dans sa mémoire : “moi on me bat. Ces gens-là qui sont des substituts parentaux me disent qu’ils sont gentils, mais moi, je ne les crois pas”. Comme dans sa mémoire est inscrit qu’il est un enfant qu’on bat, il est persuadé que ces gens qui se prétendent gentils vont le battre. Et il n’est pas rare que des enfants se plaignent d’une famille d’accueil adorable et qui fait bien son boulot. Mais il faut bien comprendre que l’enfant répond à ce qui est inscrit dans sa mémoire et non pas ce qui est autour de lui ; il répond à ce qui a été autour de lui au moment où son cerveau se “synapsait” vivement (les 200 000 synapses à la minute jusqu’au développement de la parole). L’enfant répond à ce qu’il a appris, pas à ce qu’il est”.

### ENRICHIR LA NICHE SENSORIELLE DU BEBE

“On a découvert, il n’y a pas longtemps, que le fait d’être enceinte modifie le fonctionnement du cerveau. Pour être enceinte, une femme doit sécréter beaucoup d’hormones de la grossesse et notamment la progestérone. Et maintenant nous savons photographier comment la progestérone élague toute une partie du cerveau des femmes enceintes. La première fois qu’un cerveau est élagué, c’est quand l’enfant apprend à parler, quand il apprend la langue maternelle, il l’entend. Et il entend les phonèmes de sa langue maternelle mieux que tout autre phonème”.



© Solstock / iStock

## 1000 Premiers jours



© AleksandarNakic / iStock

“Le deuxième élagage, c’est à l’adolescence. Le cerveau se met à fonctionner beaucoup plus efficacement, il fonctionne « à l’économie ». Quand on est enfant, on peut partir dans tous les sens. Plus on vieillit, plus on est adapté, moins on fait d’efforts pour répondre à la langue maternelle que l’on parle sans réfléchir. Alors que dans une langue qu’on a apprise, il faut réfléchir, faire un effort”.

“Le troisième élagage, pour les femmes enceintes c’est la progestérone. Cela veut dire qu’être père n’est radicalement pas être mère, et ça pose un « problème » dans le débat actuel autour de la parité. Un homme, un père, ne peut pas être une sous mère. Un père intervient tout le temps, mais de manière différente”.

“Nous avons fait, à Toulon, des observations lorsque les pères toilettaient les enfants. «Madame, vous toilettez votre bébé, est-ce que vous acceptez que l’on vous filme ? ». Elle accepte et on voit alors que les femmes parlent beaucoup aux bébés. C’est ce qu’il faut faire parce que même s’ils ne comprennent pas, ils comprennent qu’on leur parle. Pour eux la parole a une fonction affective énorme. Les mères parlent beaucoup, quand elle s’approche du bébé, elles sourient aussi beaucoup, et à la fin de la toilette elles embrassent le ventre du bébé, prennent le bébé et

le mettent contre la poitrine... «Monsieur, puisque vous désirez vous occuper de votre bébé, acceptez-vous que l’on vous filme au moment des toilettes ?». Il accepte et nous observons alors des comportements très différents. Les hommes ne rigolent pas, c’est-à-dire qu’ils font leur «boulot». Ils parlent beaucoup moins ou alors ils parlent jusqu’à «saouler» l’enfant. Mais à la fin de la toilette, ils font des jeux que ne savent pas faire les mères. Par exemple ils prennent les jambes de l’enfant et ils le font pédaler et les femmes le font rarement. Surtout il y a un jeu très masculin, c’est le lancer de bébé ! Ils ne le lancent pas vraiment bien sûr, mais ils prennent le bébé et ils font l’ascenseur. Messieurs n’hésitez pas à le faire, les bébés adorent ça !”.

“Cette différence entre deux objets sensoriels sécurisants, un objet maternel et un objet paternel, cette différence de ces deux sensations, éveille la confiance de l’enfant. Et c’est la différence de ces deux sensations qui est nécessaire pour éveiller la conscience. Dans un univers où tout serait bleu, nous n’aurions pas besoin du concept de bleu, pour que le concept de bleu nous vienne en tête, il faut qu’il y ait autre chose que le bleu”.

Il y a plusieurs manières d’appauvrir la niche sensorielle d’un bébé. La pire méthode c’est d’éteindre la mère : dépression, solitude, isolation, mort, maladie grave... donc la mère est éteinte. La deuxième manière d’éteindre la mère c’est la violence conjugale. La précarité sociale éteint, elle, les deux parents parce qu’ils ont l’esprit monopolisé par la survie et ne sont pas disponibles pour jouer, pour parler, pour perdre du temps avec le bébé ni avec l’enfant. Indisponibles. Ils sont en souci constant et donc ils ne répondent pas, ou pas bien, à l’enfant. Cela le place en isolation, en appauvrissement sensoriel avec les altérations cérébrales que cela entraîne”.

“Il y a une autre mauvaise méthode, qu’on a eu l’occasion de voir dans certaines institutions où il y avait 28 adultes qui intervenaient chaque jour auprès d’un enfant. 28 adultes ! C’est l’impossibilité de tisser un lien d’attachement. Et il y a encore une autre

“**Être père n’est radicalement pas être mère, et cela pose un problème dans le débat actuel sur la parité**”





**Quand l'enfant n'a qu'une personne à aimer, il y a une relation d'emprise... avec une lune de miel les petites années, mais à l'adolescence, c'est la haine qui prend un pouvoir séparateur**



manière, c'est la relation d'emprise où, alors, il y a qu'une seule personne autour de l'enfant et, statistiquement c'est la mère". "L'expression "famille monoparentale" ne me semble pas adaptée". Lévis Strauss avant sa mort avait fait une enquête qui montrait qu'aujourd'hui sur la planète, il y a 5 000 formes de familles différentes. Plutôt que famille monoparentale il vaudrait mieux parler de foyer parental. Et dans ces foyers parentaux, il n'y a pas souvent d'images sécurisantes. John Bowlby, dès 1950 dans un rapport à l'OMS, disait : le système le plus protecteur pour le développement d'un enfant, c'est le système familial à multiples attachements. La mère bien sûr puisque, statistiquement quand un homme et une femme ont des relations sexuelles, ce sont les femmes qui sont enceintes. Mais cela peut changer parce que maintenant une femme peut être enceinte sans relation sexuelle. Un couple peut avoir des enfants de ses spermatozoïdes et de ses ovules sans avoir eu de relation sexuelle et sans que la femme porte l'enfant. Techniquement c'est possible, mais psychologiquement... Cela veut dire que quand l'enfant n'a qu'une personne à aimer et que la mère n'a qu'une petite personne à aimer, il y a une relation d'emprise. Emprise avec une «lune de miel» pendant les petites années,

mais, à l'adolescence, comment l'enfant fera pour partir, pour devenir autonome ? Eh bien, c'est la "haine" qui prend alors un pouvoir séparateur, et les mères en sont très blessées.

"L'enfant parle entre le 20<sup>e</sup> et le 30<sup>e</sup> mois et là il change de monde. Désormais il n'éprouve pas seulement le monde perçu, mais il éprouve le monde représenté par les mots, représenté par les récits. Les enfants commencent à comprendre bien avant d'avoir la parole, bien avant d'avoir la maîtrise des mots. Mais quand eux-mêmes accèdent à la maîtrise des mots, ils entendent les bavardages du quotidien et ces bavardages du quotidien leur présente un monde gai et un monde effrayant. Il y a notamment quelque chose d'important pour présenter le monde aux enfants, ce sont les contes d'horreur. Tous les contes pour enfants sont des contes d'horreur... et on peut se demander pourquoi. Regardez le Petit Poucet, c'est l'abandon, Peau d'âne, c'est l'inceste..."

"J'étais au Japon il n'y a pas longtemps. Tous les enfants jouaient au tremblement de terre ! Ces jeux d'horreur, avaient pour eux avaient la fonction d'appivoiser l'angoisse. Ils s'entraînaient à se cacher là où il faut s'il y avait un tremblement de terre, ils s'entraînaient à s'entraîner si un méchant venait les exterminer". Pour conclure, je dirai que nous, êtres humains, pouvons souffrir deux fois. Une première fois du coup que l'on reçoit dans le réel, mais nous souffrons encore plus une deuxième fois dans la représentation du coup qu'on a reçu dans le réel. Mais nous avons deux possibilités d'action : nous pouvons agir sur le milieu sensoriel qui agit sur le développement de nos enfants et dans ce cas-là on sculpte des cerveaux qui déclenchent un processus de résilience et nous pouvons agir sur les récits avec les fictions, avec les philosophes, avec les fabricants de mots et là aussi ça peut aider à la résilience. Nous avons donc un degré de liberté et de responsabilité". ■

**Dossier réalisé par Olivier Van Caemerbeke et supervisé par Karine Senghor.**



Directeur-trices, responsables de service, chargé-es de mission, conseiller-ères techniques :

dans ce contexte professionnel inédit et complexe que vous traversez



# Rejoignez les SAS

de l'École de la Protection de la Protection de l'Enfance



## Ateliers de formation à distance pour "Savoir Aborder la Suite"



en visio

La protection de l'enfance est fortement impactée par les confinements et plus largement par la crise du Covid. L'encadrement a fort à faire et aura encore fort à faire dans les semaines à venir. Des questions managériales inédites émergent, et d'autres questions qui se posaient déjà avant, ressurgissent avec force.

Les cadres de proximité sont en première ligne, tout ne se joue pas qu'au niveau des directions. De nombreuses questions nouvelles se posent. Psychologiquement (quels risques à mon niveau ? quelles réponses apporter ? quelles postures adopter ?...), mais aussi en termes d'organisation du travail. Des espaces d'expression et d'échanges dédiés à ces problématiques doivent être inscrits aux agendas. Il est urgent de ne pas se précipiter à "produire". Il est nécessaire d'effectuer, dans la durée un bilan des effets des confinements et de la crise : sur les personnes accompagnées, sur les liens entre les services et ces personnes, sur les professionnels, leurs habitudes de travail, leur pratique, etc.

Pour affronter ces défis plus sereinement l'École de la protection de l'enfance vous propose d'intégrer un de ces SAS, ateliers de formation à distance "Savoir Aborder la Suite".

Ces ateliers sont conçus comme des **espaces de formation et de réflexion** qui permettent de travailler, à plusieurs, les confinements, les déconfinements et "l'après". Des apports formatifs seront proposés aux groupes de travail en fonction des problématiques soulevées. Ces ateliers devront produire des scénarios de réponse aux problématiques à venir. Il s'agit aussi de **capitaliser et valoriser les expérimentations positives**.

### MODALITÉS

- > Des rencontres en visioconférence de 2 heures maximum (dès que et quand ce sera possible des temps de travail en présentiel)
- > Un suivi intersession (individuel ou collectif)
- > Des groupes de travail de 8 à 10 personnes maximum, si possible exerçant dans des secteurs connexes (foyer, intervention à domicile, placement familial...) ou par niveau d'intervention (chef de service, direction...).
- > Des interventions possibles d'experts intervenants à l'École de la protection de l'enfance pendant les regroupements ou en plus de ceux – ci sur des problématiques spécifiques rencontrées (questions juridiques, cliniques, etc.)
- > Un accompagnement individuel sera possible durant la période en cas de difficultés ou demandes particulières

### CALENDRIER ET DURÉE

- > 2 rencontres par mois pour un total de 24h en visioconférence à partir de la semaine du 11 janvier 2021 (les dates précises seront arrêtées conjointement avec les professionnels souhaitant s'inscrire).

### TARIF

- > 995 € par personne pour les 24 heures de formation : Le coût recouvre l'animation des ateliers en visio, le suivi inter-session, la rédaction des comptes-rendus et des livrables, les éventuels accompagnements individuels, les apports formatifs complémentaires. Cette formation peut être financée par le FNE-formation ou votre OPCO.

Bulletin d'inscription sur notre site web : [www.ecoleprotectionenfance.com](http://www.ecoleprotectionenfance.com)

PLUS D'INFORMATIONS SUR NOTRE SITE :

[www.ecoleprotectionenfance.com](http://www.ecoleprotectionenfance.com)

Pour tout renseignement, veuillez nous contacter par email à [inscription@ecoleprotectionenfance.com](mailto:inscription@ecoleprotectionenfance.com) ou au 01 53 10 24 10

FORMATION À DISTANCE ORGANISÉE PAR



13, boulevard Saint-Michel Paris 75005 TEL: 01 53 10 24 10



# IL faut to

## La politique d'accompagnement des adolescents et jeunes majeurs (15-25 ans) de SOS Villages d'enfants

PAR CLARA MALLET



### UN ENGAGEMENT ASSOCIATIF DE LONGUE DATE ET LE DÉVELOPPEMENT DE DISPOSITIFS DÉDIÉS

Depuis une dizaine d'années, la question de la jeunesse et de l'accès à l'autonomie occupe une place centrale au sein de l'association et plus largement au sein de la fédération internationale SOS Villages d'Enfants. L'association s'est engagée dès 2009 sur cette thématique, avec la participation au travail qui a mené au rapport de l'ONPE<sup>1</sup> sur l'entrée dans l'âge adulte<sup>2</sup>, puis cinq ans plus tard, avec la recherche par les pairs<sup>3</sup>. C'est également autour de la dynamique internationale lancée par la fédération et notamment la campagne "I Matter"<sup>4</sup>, ainsi que les recommandations émises par l'ENCJ que s'est construite la réflexion autour de l'élaboration d'une politique associative d'accompagnement des jeunes.

Le développement plus ancien de divers dispositifs associatifs offrant au jeune la possibilité d'expérimenter progressivement l'autonomie a en outre contribué à la concrétisation de cette politique. La Maison Claire Morandat, mais également les espaces de transition, installés au sein des villages, proposent aux jeunes d'apprendre la vie en semi-autonomie, tout en bénéficiant d'un accompagnement éducatif ciblé.

L'association, mais également les éducateurs familiaux dont l'engagement se prolonge souvent au-delà de la prise en charge, ont toujours soutenu les adolescents et les jeunes majeurs sortant des dispositifs qui en éprouvaient le besoin, à travers les aides associatives (financement du permis de conduire, aide à l'installation, hébergement temporaire, etc.). Néanmoins, cet accompagnement était ponctuel, en fonction des situations et souvent méconnu des jeunes.



### UNE QUESTION EXACÉRBERÉE PAR LA CRISE À VENIR

La transition vers l'âge adulte est un moment déterminant dans la vie d'un adolescent, un moment d'autant plus crucial pour les jeunes confiés à l'Aide sociale à l'enfance (ASE). Pour les équipes de SOS

1. Observatoire National de la Protection de l'Enfance
2. ONPE, « Entrer dans l'âge adulte : La préparation et l'accompagnement des jeunes en fin de mesure de protection », 2009
3. Rapport de recherche, « Des jeunes sortant de la protection de l'enfance font des recherches sur leur monde : une recherche par les pairs sur la transition à l'âge adulte au sortir de la protection de l'enfance, Décembre 2014
4. Rapport issu de cette campagne, « Ageing out of care – From care to adulthood in European and Central Asian societies », Décembre 2010
5. Espace National de Consultation des Jeunes, créé en 2010 au sein de SOS Villages d'Enfants France

# out un Village...

Villages d'Enfants, cette étape se conçoit comme un processus de développement physiologique, d'individuation psychique, et d'inclusion sociale qui s'échelonne entre 15 et 25 ans, et dans lequel la famille accompagne généralement le jeune jusqu'à son inclusion pleine et entière dans la société.

Rappelons qu'en France, les jeunes deviennent autonomes en moyenne de plus en plus tardivement - l'âge moyen de décohabitation parentale étant de 23,6 ans<sup>6</sup>. Les jeunes accompagnés, comme les professionnels du quotidien, se sentent toujours plus inquiets et contraints par ce qui s'apparente à une injonction à être autonomes dès l'âge de 18 ans. Le paradoxe qui nous mène à demander aux jeunes dépourvus de soutien familial, de faire mieux et plus vite que les autres, en termes d'autonomisation, n'est plus concevable.

On le sait, à 18 ans, les jeunes majeurs peuvent bénéficier d'une poursuite de leur prise en charge par l'ASE, via l'accueil provisoire jeune majeur (APJM), et ce, jusqu'à leurs 21 ans. En vertu du CASF, l'aide aux jeunes majeurs apparaît être une des missions obligatoires des départements<sup>7</sup>. Or, ce même code précise qu'il ne s'agit que d'une possibilité laissée à la discrétion du président du conseil départemental<sup>8</sup>. Le caractère facultatif de cette politique publique conduit à de fortes inégalités d'accès au dispositif<sup>9</sup> ainsi qu'à une faible cohérence et harmonisation entre départements que nous constatons par notre implantation dans 14 départements. Notons d'ailleurs, qu'en cas de recours, la jurisprudence récente semble davantage remettre en cause cette interprétation restrictive des textes, examinant précisément les motifs de refus.

Quoi qu'il en soit, à leur dix-huitième anniversaire, les jeunes ont la crainte que la majorité devienne synonyme de « sortie sèche ». Quand la poursuite de l'accompagnement éducatif est proposée par le conseil départemental et l'association, les jeunes peuvent dépasser ces inquiétudes et s'engager dans un projet. Pour autant, le risque de fragilisation qui peut aller jusqu'à la mise à la rue est bien réel – on estime qu'une personne sans domicile fixe sur quatre a connu un parcours en protection de l'enfance, cette proportion atteignant 36% chez les 18-24 ans<sup>10</sup>.

La rupture d'une prise en charge à 18 ans induit une discontinuité forte dans le parcours de vie des jeu-

nes sortant de l'ASE. Travaillée tout au long de leur prise en charge dans les dispositifs de protection de l'enfance, la question de l'effectivité des droits ne doit pas être écartée à la sortie des dispositifs.

Durant toute la période couvrant l'état d'urgence sanitaire lié au Covid-19, les sorties sèches ont été interdites. SOS Villages d'Enfants, via le Collectif Cause Majeur ! qu'elle coordonne, s'est félicitée de l'adoption de cette disposition, dans un contexte de vulnérabilité renforcée pour les jeunes sortant de l'ASE et plaide pour qu'elle soit pérennisée. La possibilité offerte récemment aux jeunes, par le département de la Loire-Atlantique, de prolonger leur « contrat jeune majeur » jusqu'à 25 ans nous montre qu'un pas dans cette direction est possible.

## **POUR SOS VILLAGES D'ENFANTS, LA VOLONTÉ DE CONSOLIDER ET D'HARMONISER NOS RÉPONSES**

Chaque année, une trentaine de jeunes majeurs quitte les villages d'enfants SOS, dont plus de la moitié avant 19 ans. La mise en place d'une politique associative, dédiée à l'accompagnement des adolescents et des jeunes majeurs (PAJ), découle d'une idée majeure défendue depuis longtemps par l'association : ne pas perdre le fil avec les jeunes à un moment crucial de leur vie où ils ont besoin de soutien, d'une aide pour concrétiser un projet ou simplement besoin d'être rassurés. Ainsi, SOS Villages d'Enfants les accompagne, en s'engageant à être là en cas de besoin et à garder le fil. Il s'agit également, à travers cette politique, d'analyser les parcours des jeunes sortants, de développer l'offre et de plaider pour que la situation évolue pour tous.

6. Eurostat 2019

7. Art. L.221-1 du Code de l'action sociale et des familles :

« Le service de l'aide sociale à l'enfance est un service non personnalisé du département chargé des missions suivantes :

1° Apporter un soutien matériel, éducatif et psychologique [...] aux mineurs émancipés et majeurs de moins de vingt et un ans confrontés à des difficultés familiales, sociales et éducatives susceptibles de compromettre gravement leur équilibre ».

8. Art. L.222-2 et L.222-5 du CASF

9. Dans son avis rendu en 2018, le CESE estimait qu'un tiers des jeunes sortant de l'ASE à 18 ans en bénéficiaient

10. Fondation Abbé Pierre, 24<sup>e</sup> rapport sur l'état du mal-logement en France, 2019



# IL faut to

La mise en place de cette politique s'ancre dans un contexte particulier qu'il convient de souligner : d'une part, le constat d'un allongement de la jeunesse, et d'autre part, des politiques publiques privilégiant l'aide aux familles, limitant l'accès aux aides sociales aux moins de 25 ans et des conseils départementaux qui expliquent être financièrement contraints de restreindre l'accès aux APJM. Pour honorer ses engagements associatifs auprès des jeunes et les accompagner au plus près de leurs besoins, ce contexte contraint a conduit l'association à penser des solutions nouvelles en termes d'accompagnement.

À travers cette politique, SOS Villages d'Enfants souhaite être aux côtés des jeunes ayant déjà quitté l'association mais qui connaîtraient des difficultés qui risqueraient de mettre en péril leur sécurité et leur avenir. Il s'agit pour l'association d'un engagement éthique mais également une manière de ne pas compromettre tout l'accompagnement d'une voire de deux décennies au sein des villages. S'adapter à chaque situation, penser l'accompagnement en termes de parcours et d'évolution, sans notion d'âge couperet, offrir aux jeunes un droit à "l'expérimentation" et la possibilité de s'ouvrir sur l'extérieur, tout en accompagnant chaque jeune jusqu'à son inclusion pleine et entière dans la société : l'association défend l'idée d'un cercle vertueux de la prise en charge.

## **UNE POLITIQUE ASSOCIATIVE POUR GARDER LE LIEN AVEC LES JEUNES**

La PAJ s'appuie sur trois grands principes, déclinés en trois volets : s'engager à ce qu'aucun jeune ne quitte l'association à 18 ans sans solution adaptée (zéro sortie sèche) ; garder un lien avec les jeunes sortants, soutenir leurs projets et les associer aux activités de l'association ("le Fil") ; être là en cas de grande difficulté risquant de conduire le jeune dans la précarité ("Pause-toi").

À travers le premier volet, "poursuite de l'accompagnement après 18 ans", l'association s'engage à sécuriser le parcours du jeune avant sa sortie, avant tout en proposant la poursuite d'un accompagnement socio-éducatif (psychologique le cas échéant) porté, comme le droit le prévoit, par le conseil départemental qui est sollicité en priorité dans le cadre d'une demande

d'APJM. "Je dispose d'une vision globale de l'ensemble des jeunes de 15 à 21 ans accueillis dans nos villages et établissement. Les échanges réguliers que j'ai avec les équipes me permettent d'anticiper des poursuites d'accompagnement éventuelles", explique la coordinatrice de la PAJ.

L'association n'entend pas proposer une alternative aux APJM et suppléer les conseils départementaux, mais agit au regard de son approche par les droits pour ne laisser aucun jeune de côté. En cas de "sortie sèche", notre équipe construit sur un temps court une solution alternative de sécurisation temporaire modulable en fonction des besoins et projets du jeune. Il s'agit de construire avec lui une solution qui vise la stabilisation de la situation et l'accompagnement vers l'hébergement et/ou un logement pérenne.

À travers les deux autres volets, l'association souhaite faire du suivi des jeunes sortants et du maintien du lien avec ces derniers une priorité.

Grâce au "Fil", SOS Villages d'Enfants concrétise ainsi la poursuite du lien entre le jeune et l'association, en faisant tout d'abord de la sortie des dispositifs un acte formalisé. Ainsi, la coordinatrice prend contact avec l'ensemble des jeunes sortants : "Quand une prise en charge se termine, les villages me contactent pour m'en informer. Je prends ensuite attache avec le jeune par sms, pour lui transmettre une lettre officielle de la directrice générale et un dépliant reprenant les volets de la politique. S'il le souhaite, on organise un appel téléphonique pour que je puisse répondre à ses questions". Le jeune sortant est également invité à répondre à une enquête de suivi, permettant à l'association d'analyser la situation des jeunes en matière de logement, emploi ou formation à leur sortie, puis un et deux ans après. Garder le lien avec les jeunes sortants, c'est également leur proposer de continuer à participer à la vie associative, à travers notamment la participation aux instances associatives ou à des actions de plaidoyer s'ils le souhaitent. SOS Villages d'Enfants a également fait le choix de donner à chaque jeune sortant un "coup de pouce sortie", prenant la forme d'une aide financière destinée à faciliter le passage à cette nouvelle étape de sa vie.

# out un Village...



©LardHenn/Voton / iStock

À travers le dernier volet, “Pause-toi”, l’association offre la possibilité à des jeunes des villages d’enfants SOS, devenus adultes, qui feraient face à des difficultés importantes risquant de mettre en danger leur sécurité et leur avenir, de solliciter de l’aide, même plusieurs mois ou années après la sortie. L’accompagnement prend la forme d’un engagement entre le jeune et l’association, sur un temps déterminé. L’objectif est de pallier l’urgence et d’orienter vers le droit commun ou une autre solution pour consolider la situation du jeune. “Pour bénéficier de ce contrat, tout comme pour la poursuite de l’accompagnement à 18 ans, le jeune doit remplir un rapide dossier, et indiquer ses besoins : aide au paiement de son loyer, aide à l’insertion professionnelle, suivi psychologique et/ou médical, etc.”, détaille la coordinatrice. “Un contrat d’engagement est ensuite signé par le jeune, le directeur du village, la directrice générale et moi-même. Il peut être renouvelé une fois.” Prenons pour exemple la situation de cette jeune, étudiante, dont la prise en charge s’est terminée trois ans auparavant et qui a rencontré des difficultés ponctuelles à payer son loyer. Il lui a été proposé un contrat de trois mois, pendant lequel elle

a été accompagnée dans la demande d’une bourse d’études et d’un complément de bourse, auquel elle pouvait prétendre en tant qu’ancienne de l’ASE. Elle a ainsi pu terminer sa formation et entamer sa recherche d’emploi avec davantage de sérénité. Avec ce dispositif, SOS Villages d’Enfants entend faire savoir aux jeunes que solliciter de l’aide n’est pas synonyme d’échec et que l’association sera là en cas d’épreuve.

D., 20 ans, accompagné par la Maison Claire Morandat, salue la mise en place de cette politique tout en partageant sa vision de l’autonomie : “Nous avons toujours ce filet auquel nous raccrocher, c’est rassurant. Mais c’est à nous de nous débrouiller seuls désormais, de vivre comme tout le monde. Nous avons été soutenus par SOS Villages d’Enfants toute notre vie, il est temps de prendre notre envol”.

## AVANCER EN RÉSEAU POUR ÉTAYER LES PARCOURS D’AUTONOMISATION PROGRESSIVE

Durant ce “temps de la jeunesse”, il en va de la responsabilité de chacun de se mobiliser pour contribuer à une meilleure transition vers l’âge adulte de ces jeunes. Ainsi, SOS Villages d’Enfants travaille au développement de partenariats avec des entreprises, à travers l’organisation de séances de coaching ou d’ateliers avec des salariés bénévoles ; partenariats pouvant parfois aboutir à des offres de stage ou d’emploi.

Un meilleur accompagnement à l’accès à l’autonomie passe également par un renforcement des compétences des professionnels. C’est pourquoi SOS Villages d’Enfants dispense depuis plusieurs années, aux équipes des villages, une formation sur la thématique de l’accès à l’autonomie des jeunes ; formation qui se verra renforcée cette année par un module innovant, faisant appel à la co-formation en invitant des jeunes accompagnés.

Lancée en 2019 et déployée en 2020, la politique d’accompagnement des adolescents et jeunes majeurs est désormais inscrite au rang des priorités de SOS Villages d’Enfants. Il s’agit maintenant pour sa coordinatrice de concourir à la faire connaître de tous, à la fois des professionnels et des adolescents et jeunes majeurs accueillis, pour faire de cette période dite de transition une période un peu moins difficile. ■



© Clothilde Penet, Journaliste

## REPAIRS ! INVITÉ DANS LA FORMATION DES TRAVAILLEURS SOCIAUX

**I**nviter Repairs! dans les événements comme les Assises de la Protection de l'Enfance ou dans les écoles de formation\* est un processus indispensable à la formation des futurs travailleurs sociaux. Ce fut récemment le cas chez Askoria, où la rencontre a passionné les étudiants. Ce type d'initiatives permettent en effet de déconstruire un certain nombre de représentations sur les personnes accompagnées (leur supposé devenir par exemple), sur le métier (l'importance de la rencontre dans un parcours) et sur la posture professionnelle (d'engagement). Ensuite

elles permettent aux travailleurs sociaux ou futurs travailleurs sociaux de réaliser pleinement la portée des actes professionnels (par exemple celle des écrits lors des consultations de dossier) et leur inscription dans la vie d'adultes que deviennent les enfants placés. L'intention des membres de Repairs ! était aussi de mettre en lumière une parole collective, au-delà des témoignages individuels. Conjugué au maillage qu'ils opèrent avec les professionnels et les institutions sur leurs territoires, il est intéressant pour les étudiants de repérer la démarche collective et d'en voir les effets.

Les membres de Repairs ! qui ont participé à ces temps de formation attendaient qu'ils "brisent" certaines images véhiculées autour de la dimension affective dans la relation éducative, fassent réfléchir sur la place de l'enfant dans les décisions qui le concernent, ... Ils souhaitent aussi que les étudiants soient interpellés dans leur rôle et place de futur travailleur social en "convoquant" leur responsabilité future.

Les étudiants par leur écoute attentive et leurs questionnements se sont saisis de l'espace de rencontre. En échangeant, en s'interrogeant, en se projetant, en se déplaçant dans leur future fonction, etc.

Des échanges qui ont renforcé la conviction des membres de Repairs ! que l'intégration du partage des savoirs expérientiels est une composante incontournable de la formation aux métiers du social, susceptible de se généraliser.



© DR



© DR

## REACTIONS DE CÉLINE ET KATELL PROFESSIONNELLES DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE

“Je considère ce partage, ce savoir expérientiel comme extrêmement riche, pouvant contribuer à la formation, la professionnalisation des futurs travailleurs sociaux, et peut-être même participant à la qualité de leur pratique, de leurs interventions futures, précise Céline. Je suis convaincue que lorsque le message est passé par les personnes directement concernées, il est beaucoup plus fort, percutant et *in fine* mieux perçu par les étudiants”.

“Pour avoir travaillé plus de 10 ans en protection de l'enfance, je sais ô combien la parole des enfants, adolescents et jeunes majeurs n'est pas suffisamment entendue et leurs droits souvent bafoués. Qui plus est, la gestion administrative actuelle de la protection des enfants est si peu respectueuse de leur dignité et totalement contraire aux valeurs républicaines, et à la Convention Internationale des Droits de l'Enfant !”

Pour Katell, “les témoignages de Repairs! 75, 94 et 95 m'ont (re)donné de l'espoir et rallumé la flamme de mes convictions ! Leur engagement et leurs actions nous ont montré qu'il est possible de dépasser les contraintes institutionnelles, de penser les accompagnements dans l'intérêt des personnes et le respect de leurs besoins fondamentaux et non en fonction de l'intérêt des institutions ou de politiques, au regard des places disponibles ou en fonction du temps restreint d'une mesure éducative”.

“Je suis convaincue qu'il faut vraiment continuer à se battre pour faire valoir les droits de chacun, et faire respecter les droits des enfants. Le champ des possibles

existe bel et bien (les personnes de Repairs! nous l'ont prouvé), il est nécessaire de penser la protection des enfants et la réponse à leurs besoins de manière croisée entre politiques, professionnels et personnes directement concernées”.

## D'AUTRES ÉTUDIANTS - FUTURS TRAVAILLEURS SOCIAUX ONT TÉMOIGNÉ DE LEUR SATISFACTION

“Leurs retours est un rappel à l'ordre des dérives de nos professions à éviter”... “Ce genre d'intervention est primordiale pour nos futurs métiers et devrait même être étendue à tous les publics que nous pourrions accompagner”... “Ça m'a reboosté cette journée !”... “Je disais rien mais dans ma tête ça carburait”... “On a besoin de ces retours de personnes qui ont vécu un accompagnement social ou éducatif”... “Ça m'a bousculé quand même !”... “C'est enrichissant d'être formé par les premiers concernés par les interventions éducatives”... “J'ai vécu cette journée comme une chance pour nous de les entendre”... “Ça me donne envie d'être un professionnel sécurisant, sur lequel les enfants puissent s'appuyer, s'adosser pour s'en sortir”...

**\* À NOTER :** *L'École de la protection de l'Enfance qui associe régulièrement Repairs ! et les anciens accueillis à ses formations prépare une e-conférence pour le mois de mars axée spécifiquement sur la parole des anciens accueillis en protection de l'enfance en direction des travailleurs sociaux.*

*Infos en janvier sur [www.ecoleprotectionenfance.com](http://www.ecoleprotectionenfance.com)*

## RENCONTRE AVEC COLETTE DUQUESNE, ENGAGÉE AUPRÈS DES JEUNES À PLUS D'UN TITRE

**Tu es engagée à Repairs!, présidente de DEI France, tu es passée par ATD Quart Monde : est-ce ton métier d'assistante sociale ou ton parcours d'enfant placée à l'Assistance publique qui est le ressort principal de tout tes engagements ?**

**Colette Duquesne :** Oh, ce n'est pas si simple ! Avoir été placée à l'assistance publique et être assistante sociale, vous invitent plutôt au silence.

Dans mon enfance, il ne fallait pas dire qu'on était de l'Assistance publique. Il était recommandé de taire son héritage car "Les chiens ne font pas des chats". Une inégalité de destin qu'on intégrait nous-même. Lorsqu'on ne recevait pas notre compte de bonbons ou de billes, on disait "Et moi je suis de l'assistance ?". En ce qui concerne mon métier, être assistante sociale c'est être formée à une culture du silence, de l'effacement bien bordée par le secret professionnel, l'obligation de réserve, la distance, la neutralité, la discrétion. Il a fallu m'en affranchir. Et j'ai été la seule assistante sociale à oser écrire pour dénoncer très concrètement les violations de droits que subissaient les personnes, notamment les enfants grandissant dans des conditions indignes. Après mon livre qui devait s'appeler "C'est pire à Calcutta" et ma formation à l'Université d'Evry en droits de l'homme et en droit humanitaire, j'ai su que le respect des droits fondamentaux des adultes et des enfants, servirait de guide à mes actions, qu'elles soient professionnelles, ou militantes. Et je m'y suis plutôt tenue.

**Quel regard pose la présidente de DEI-France sur l'état des droits de l'enfant en France ?**

**CD :** De manière générale, en France, mais plus encore dans le monde, les progrès depuis 1989 (NDLR : adoption de la CIDE) ont été importants. Grâce à l'exposition "Des droits de l'homme et de l'enfant" que j'ai créée, je transmets le message aux enfants et aux jeunes pour leur donner l'envie et le courage de s'impliquer dans cette amélioration du monde. La France,

après une période d'évolution positive puis de stagnation, régresse. Les signaux d'alarme sont l'augmentation continue depuis 2008 de la pauvreté enfantine, aggravée encore par l'actuelle crise sanitaire. Et plus que l'augmentation de la pauvreté, ce sont les écarts qui se creusent entre les enfants les mieux protégés et les enfants les plus éloignés de leurs droits, qui doivent nous alerter. Car le décrochage risque de miner notre démocratie, comme en témoigne la progression des inégalités scolaires, mais aussi territoriales.

Autre point où la progression reste en berne est la participation des enfants et des jeunes, qui en ont le plus besoin, à la connaissance et à l'exercice de leurs droits. Avec quelques membres de DEI-France, nous l'avons très fortement expérimentée en 2019, en s'engageant dans la création d'une dizaine de groupes de consultation dans le cadre du projet du Défenseur des droits "J'ai des droits entends moi !". Des enfants des bidonvilles, des enfants incarcérés, des enfants placés, des enfants d'un quartier dit «prioritaire» ont pu s'exprimer librement en dehors de leurs institutions et faire remonter leurs paroles et recommandations à l'ONU. Certains sont montés sur la scène à l'Unesco le 20/11/2019 ou ont co-animés les débats chez le Défenseur. Et leur créativité comme leur engagement nous ont épatés.

**Quel rôle les travailleurs sociaux ont joué dans la promotion des droits de l'enfant ?**

**CD :** Ils n'ont pas joué de rôle significatif, car cette culture des droits ne leur est toujours pas enseignée. Ils sont encore dans une culture de l'accompagnement ou l'autre n'est pas un autre pareil, c'est-à-dire un sujet de droit à part entière, mais "un pris en charge" dont on assure le suivi, qu'il soit social, éducatif, psychologique. Démarré dans les années 1980, le combat pour les droits fondamentaux, notamment de l'enfant, a été presque exclusivement celui de la société civile. Et il le reste.



© DR transmis par Colette Duquesne

Colette Duquesne entourée de Copil'hôtes, membres du dynamique Conseil de vie sociale de la Fondation Grancher composé des jeunes accompagnés par la Fondation.

### Pourquoi ça bloque au niveau du travail social ?

**CD :** En 2016, j'ai lancé avec quelques professionnels un plaidoyer intitulé "Pour un travail social au service des droits fondamentaux", afin que cet objectif s'inscrive dans la mission légale du travail social. Ce qui a été fait par le Décret n° 2017-877 du 6 mai 2017.

Le Défenseur des droits a publié un "Guide pratique à l'usage des intervenants de l'action sociale" comprenant un chapitre sur la promotion et la défense des droits de l'enfant, afin de les accompagner concrètement. Des formations aussi sont prévues... Mais il manque toujours au travail social une dynamique propre, une représentation collective pour que cette culture des droits soient connues, reconnues et défendues par ceux - là même qui ont la charge de cette mission de service public.

### Quelle place occupe la mobilisation des personnes concernées dans la promotion des droits ?

**CD :** Une place essentielle. On l'a vu avec les enfants. Bien sûr, il faut des outils et supports pédagogiques adaptées. Et il faut que cette culture des droits soit commune aux enfants, aux jeunes et à ceux qui les accompagnent, afin que tout le monde participe et que tout le monde y gagne. Les professionnels de la Ville de Paris et de la Fondation Grancher qui ont été accueillis durant 3 jours en résidence dans le Morvan pour accompagner les enfants des deux petites troupes "De vives voix" et "Les copil'hôtes" et leurs représentations publiques "Les enfants donnent de la voix",

ne s'y sont pas trompés en avouant qu'ils ont parfois beaucoup plus appris des enfants au travers des récits qu'ils ont écrits ou co-écrits, qu'en plusieurs années de suivi et d'entretiens réguliers.

France Culture qui les a enregistrés en atelier de répétition ou au stage "Parlons jeunes" chez le Défenseur des droits sort son documentaire intitulée "L'autre famille" sur cet espace public, cet espace politique de formation de leurs droits et de libre expression qui les construit collectivement.

### Tu as beaucoup œuvré pour la transmission de la mémoire des enfants de l'Assistance publique de Paris, placés dans le Morvan. Tu as réussi à créer des points entre la parole des "pupilles" du Morvan, placés après-guerre, et les jeunes de Repairs, qui sortent tout juste de l'ASE. D'après toi pourquoi les jeunes générations de sortant de l'ASE s'intéressent de plus en plus aux histoires de celles et ceux, placés avant eux, à l'époque de l'Assistance publique ?

En fait, cette histoire n'a pas encore été dite. Elle ne fait pas partie de l'histoire de l'enfance en France. L'exil forcé de 2000 enfants réunionnais parce qu'il a donné lieu à de vrais combats politiques, notamment des personnes concernées, est plus connu que l'histoire des petits parisiens placés massivement et pendant plus de deux siècles en Morvan appelé la laitière de la France. Pourtant il y a de nombreux points communs. Le pouvoir exorbitant de l'administration centrale, la domesticité des enfants... Et puis, cette histoire d'enfance placée - qu'elle soit celle des colonies pénitentiaires, celle des enfants cachés de la Shoah, celle des enfants de la Creuse - dès lors qu'on en a eu l'expérience - nous traverse émotionnellement.

### Il paraît que tu vas poursuivre ce travail de mémoire sur les enfants placés dans le Morvan, quelle forme cela va-t-il prendre ?

**CD :** Oui, j'aimerais beaucoup prendre le temps de me consacrer à retracer cette histoire collective. Avoir grandi dans un village où nous étions à l'école 41 enfants placés sur les 54 enfants, est une expérience unique. Marie Rouanet dans "Les enfants du bagne" n'a eu que les archives pour redonner vie à tous ces enfants envoyés en colonies pénitentiaires. À son grand regret, les témoins vivants avaient disparu. La même chose ne doit pas nous arriver.

## ILS AURAIENT PU SE CROISER... PORTRAITS EN MIROIR

Ce même questionnaire est adressé à la fois à un jeune accompagné en protection de l'enfance ou sortant de l'ASE et à une personnalité du secteur

### MÉLINDA LY

#### POUR MIEUX SE CONNAÎTRE :

1. **Moi en quelques mots :** Je m'appelle Mélinda LY, et j'ai 22 ans. Je suis d'origine Hmong, et je suis une ancienne de l'ASE de Gonesse (95).
2. **Mon métier :** Je suis ambassadrice Teame et Community Organizer du programme Teame au sein de la "Plateforme i".
3. **Le principal trait de mon caractère :** Je suis très à l'écoute, merveilleuse avec un caractère de « cochon ».
4. **Mon principal défaut :** têtue, tête en l'air.
5. **Ma principale qualité :** bienveillante, très attentionnée.
6. **Mon occupation préférée :** J'adore faire des tatouages et chanter.
7. **Mon rêve de bonheur :** Être riche, me marier et fonder une famille.
8. **Ce que je préfère dans la vie :** C'est de voir les gens heureux.
9. **Ce que je déteste le plus :** Les gens désorganisés ou qui montent des plans à la dernière minute.
10. **Ma citation favorite :** « My whole philosophy is about doing not talking ».
11. **Mon artiste préféré :** Jérémy Passion, Justin Bieber, Raveena.
12. **Mon jour préféré :** Vendredi soir car repos !
13. **Mes héros/héroïnes dans la vie réelle :** C'est Diodio Metro, car sans elle je serais encore à la rue. Elle ne m'a pas abandonnée quand j'étais une jeune précaire.
14. **Le don que je voudrais avoir :** J'aimerais voir l'avenir de chacun.
15. **Mon état d'esprit à cet instant précis :** Je suis fatiguée mais tous jours présente pour ceux que j'aime.

#### CONCERNANT LA PROTECTION DE L'ENFANCE

16. **Mon parcours en protection de l'enfance en quelques lignes :** J'ai été prise en charge par Mars95 à l'âge de 15 ans, et placée à l'âge de 17 ans au foyer Jean-Cotxet à Taverny jusqu'à mes 18 ans.
17. **Mon meilleur souvenir :** Les 2 semaines passées en Ardèche avec le foyer, j'ai fait des activités que je ne connaissais pas, et c'était tellement beau.
18. **Mon pire souvenir :** C'était de retourner 1 week-end sur 2 chez mon père.



#### 19. Une personne importante dans mon parcours :

C'est Sanaa Abache, une jeune de mon foyer qui est actuellement ma meilleure amie.

20. **Une initiative à mettre en lumière :** Les éducateurs doivent plus être à l'écoute, aimer leur travail, savoir monter des dossiers administratifs tels que : impôts, CAF, titre de séjour, etc. . .

21. **Une personne inspirante :** Diodio Metro, car c'est la seule personne avec qui j'ai créé et gardé un lien.

22. **Un coup de chapeau :** L'ASE ne m'a pas lâchée, j'ai décidé de ne plus avoir de suivi. On ne m'a pas abandonnée comme un animal.

23. **Une satisfaction :** L'argent de poche, la gestion du budget.

24. **Un rêve :** Que les professionnels (éducateur, référent, etc.) fassent bien leur travail sur les titres de séjour des jeunes MNA.

25. **Une indignation :** Les référents qui ne font pas bien leur travail.

26. **Un combat à mener :** Les contrats jeune majeur pour tous.

27. **Ce que je changerais dans le système de protection de l'enfance :** Ne pas décider à la place du jeune, lui donner la parole car il s'agit de sa vie, de sa situation, de ses difficultés. Et le mettre au courant des décisions et lui expliquer le pourquoi du comment de ces décisions.

28. **Ma position vis-à-vis des contrats jeunes majeurs :** Avec un vrai accompagnement, cela permet d'aider les jeunes à se construire et à se mobiliser sur leurs projets professionnels comme personnels.

29. **Ce que je mettrais en place pour mieux préparer les sorties de dispositifs :** Il faut préparer le jeune aux responsabilités (impôts, CAF, demande de CMU-C, etc. . . , faire connaître les dispositifs qui existent, l'aider à être autonome car tout le monde ne l'est pas, gérer son budget.

#### ET POUR FINIR :

30. **Une question que j'aimerais poser à mon binôme d'interview :** Quelle a été votre motivation pour travailler en protection de l'enfance ?

31. **Ma réponse à sa question :** Pour être mieux financièrement, pour me permettre d'aider ceux qui sont dans le réel besoin. Pour rendre ma famille heureuse car nous ne l'avons pas été(...). Pour montrer aux gens qui n'ont pas cru en moi, que j'ai réussi.

ILS AURAIENT PU SE CROISER... PORTRAITS EN MIROIR

**JEAN-PIERRE ROSENCZVEIG**

Ancien Juge des enfants ayant exercé diverses responsabilités dans le secteur public et associatif, expert Enfance, famille, droits de l'enfant...

**POUR MIEUX SE CONNAÎTRE :**

1. **Moi en quelques mots :** Monomaniaque sur les droits des enfants pour mieux parler des droits humains.
2. **Mon métier :** Militant comme juge, responsable associatif, enseignant, expert international.
3. **Le principal trait de mon caractère :** Cartésien.
4. **Mon principal défaut :** Pas toujours patient.
5. **Ma principale qualité :** Bonne mémoire.
6. **Mon occupation préférée :** Communiquer sur les droits humains.
7. **Mon rêve de bonheur :** Le Tournoi des 6 Nations tous les jours.
8. **Ce que je préfère dans la vie :** Convaincre.
9. **Ce que je déteste le plus :** Ne pas être suivi, a fortiori pas compris.
10. **Ma citation favorite :** "Parti de rien, je suis arrivé à rien, mais tout seul!". Pierre Dac, donc unissons-nous.
11. **Mon artiste préféré :** Georges Brassens.
12. **Mon jour préféré :** Le 7 novembre.
13. **Mes héros/héroïnes dans la vie réelle :** "Ni Dieu ni maître !", à défaut le génie absolu Leonard de Vinci.
14. **Le don que je voudrais avoir :** Meilleur communicant.
15. **Mon état d'esprit à cet instant précis :** Combat et rage devant la bêtise.

**CONCERNANT LA PROTECTION DE L'ENFANCE :**

16. **Mon parcours en protection de l'enfance en quelques lignes :** Juge des enfants, cabinet de ministre, directeur de l'Institut de l'enfance et de la famille, président de tribunal pour enfants, expert... : appliquer la loi, la critiquer, la promouvoir, veiller à son application...
17. **Mon meilleur souvenir :** Les ordonnances sur le droit d'IVG des mineures devenues loi en 2001.
18. **Mon pire souvenir :** Une affaire de violence à enfants.
19. **Une personne importante dans mon parcours :** Jean Blocquaux, éducateur spécialisé qui m'a fait un "bon" juge des enfants.
20. **Une initiative à mettre en lumière :** La Convention internationale des droits de l'enfant.
21. **Une personne inspirante :** Françoise Dolto.



22. **Un coup de chapeau :** Aux idiots que leur bêtise n'empêche pas dormir en conscience.
23. **Une satisfaction :** Tous les points marqués depuis 40 ans pour les droits des enfants.
24. **Un rêve :** Que militer pour les droits des enfants ne s'impose plus.
25. **Une indignation :** L'hypocrisie quotidienne des adultes qui sous couvert d'intérêt de l'enfant gère leurs intérêts.
26. **Un combat à mener :** L'accès à la culture – information et esprit critique – pour tous les enfants avec des adultes responsables autour d'eux. Egalement, l'accès aux droits : les connaître et les exercer.
27. **Ce que je changerais dans le système de protection de l'enfance :** Mieux identifier qui fait quoi dans le champ privé ( la famille) et dans le champ public (les institutions) et mieux articuler ces responsabilités pour que l'enfant petit à petit trace sa route.
28. **Ma position vis-à-vis des contrats jeunes majeurs :** En terminer avec le reliquat de 1974 (la majorité à 18 ans) pour un statut des moins de 25 ans affirmant le droit à un soutien social.
29. **Ce que je mettrais en place pour mieux préparer les sorties de dispositifs :** Veiller à un continuum : le lieu de vie ne doit pas impacter les conditions de vie et d'exercice des responsabilités. La sortie est à la hauteur de ce qui s'est joué pendant ! Sortie ne veut pas dire rupture mais aménagement du cadre de vie.

**ET POUR FINIR :**

30. **Une question que j'aimerais poser à mon binôme d'interview :** Votre rêve d'être riche... pour quoi faire ?
31. **Ma réponse à sa question :** La fonction de juge des enfants en 1970 nous est apparue comme moderne au sens où il ne s'agissait plus de sanctionner le passé mais de se tourner vers l'avenir, de mobiliser autant le travail social que les codes. Une justice réellement humaine ! Je n'ai pas été déçu. J'y suis resté.

## **nos jeUnes ont dU t aLent ...**

**Stéphanie Callet** a été placée en pouponnière à l'âge de 3 mois puis dans une famille d'accueil qui va lui offrir l'amour et la sécurité dont elle a besoin. Mais lorsqu'elle a 15 ans, elle doit retourner vivre avec sa mère avec laquelle, elle a pourtant peu de liens. Dans un livre bouleversant "Le jour où j'ai choisi ma famille (Dunod, 2020), cette ancienne enfant placée devenue assistante sociale, raconte son histoire et les difficultés qu'elle a traversées pour rester avec sa famille de coeur. Interview.



© DR

**Léo : Qu'est ce qui t'a poussé à prendre la plume ?**

**Stephanie Callet :** J'ai commencé à écrire mon livre vers 21 ans, au moment où j'ai consulté mon dossier à l'ASE. À ce moment-là, l'éducatrice, qui m'avait suivie au début de mon placement à 3 mois, jusqu'à mes 10-11 ans, m'avait dit : "Nous n'avons pas de retour des placements de la part des enfants qui ont été placés", j'ai donc commencé à écrire pour raconter. Ce livre a été pour moi l'occasion de me restituer mon histoire, d'analyser ce que j'avais vécu et comment j'avais ressenti les choses.

Ce qui m'a poussé à l'écrire c'est aussi la conscience que tous les enfants placés ne pouvaient pas forcément écrire la leur, et de les encourager à s'exprimer sur leurs histoires et à s'interroger sur leurs vécus.

**Léo : En quoi ton livre parle finalement de tous les enfants placés ?**

**S. C. :** Je pense en effet qu'il ne parle pas seulement de mon histoire car il aborde des thèmes que nous avons tous vécus (même si c'est de manière différente) : l'abandon ou la non possibilité de nos parents de nous prendre en charge, l'attachement qui permet à l'enfant de se construire, la recherche de sens, et l'envie de se construire malgré tout, quel que soit le parcours vécu. Ce que j'ai voulu raconter dans mon livre c'est comment je me suis construite avec mon histoire, ce qui m'y a aidé et ce qui m'a empêché. Et j'ai vu de grandes similitudes avec les bénévoles de l'association Repairs !. Les professionnels qui se sont engagés au-delà des cases créées par l'institution, nous ont à tous permis de grandir et

nous ont donné la volonté de nous en sortir. Ils croyaient en nous. C'était aussi l'occasion de donner mon point de vue sur mon "parcours réussi", car parfois les personnes à qui je racontais mon histoire de manière rapide étaient impressionnées, en disant c'est formidable ce que tu es devenue. J'avais besoin d'expliquer par quoi j'étais passé, des moments vraiment difficiles. Et qu'aujourd'hui encore ça marque les histoires comme les nôtres : difficulté à faire confiance, à prendre les choses simplement...

### **Léo : Qu'est-ce que ton histoire dit sur les changements à apporter en protection de l'enfance ?**

**S. C. :** Je crois qu'elle encourage un changement de posture des professionnels, en laissant une plus grande place aux enfants, en prenant davantage en compte leurs besoins. Je ne dis pas que l'enfant doit prendre les décisions, au contraire, il n'est pas suffisamment mature pour cela, il a besoin d'être protégé. Mais l'adulte doit prendre en compte ce qu'il vit, ce qu'il ressent et ce qu'il exprime. C'est le discours que nous portons quand nous intervenons en formation de travailleurs sociaux. Si l'enfant est réellement pris en compte il sera d'autant plus autonome dans ses choix, et le reste de son parcours. Selon moi, la protection de l'enfance doit prendre en compte les repères réels de l'enfant, même si ce n'est pas forcément ceux auxquels l'institution aurait pensé.

### **Léo : Quelles sont les évolutions législatives de ces dernières années qui pourraient permettre à d'autres enfants de s'épanouir durablement, sans que les liens qu'ils ont tissés durant leur parcours soient mis à mal ?**

**S. C. :** Les dernières lois de 2002, 2007 et 2016 donnent le cadre sur la prise en compte de la parole de l'enfant et la stabilité des parcours, mais les pratiques mettent du temps à évoluer. On enseigne encore dans les formations de travailleurs sociaux la "bonne distance"... dans la pratique il n'y a pas de "bonne distance". Ce qui est juste c'est de donner aux enfants et aux jeunes de la protection de l'enfance ce dont ils ont besoin, c'est-à-dire des professionnels qui s'engagent pour eux et qui cherchent à les compren-

dre. Aujourd'hui les professionnels continuent de s'identifier, je pense, davantage aux parents qu'aux enfants. Ce qui m'inquiète c'est la préparation à l'autonomie vu davantage comme une insertion sociale et professionnelle alors que je crois que ça peut être davantage une conséquence d'un parcours stable qu'une fin en soi.



### **Léo : En quoi ce livre, au-delà du fait qu'il raconte ton histoire, peut être moteur dans ces changements qui devraient être apportés ? Autrement dit pourquoi la parole des premiers concernés est importante pour faire avancer la protection de l'enfance ?**

**S. C. :** Je pense que partir d'une histoire vraie donne à réfléchir. "Prendre en compte la parole de l'enfant" n'est plus un concept quand on entend le récit de vie d'un ancien enfant placé. J'espère que de plus en plus d'anciens enfants placés et d'enfants en cours de placement auront la parole et seront écoutés pour que les pratiques des professionnels soient interrogées, critiquées, évaluées. C'est une démarche constructive, notre discours n'est pas de dire, ils font mal mais entendez comment on a vécu les choses pour faire mieux pour les suivants.

Si aucun enfant ne dit qu'il s'est senti trahi ou abandonné quand il a été retiré d'une famille d'accueil, où tout se passe bien car la famille change de département alors qu'il n'a pas de contact avec sa famille biologique, il semble que les professionnels de la protection de l'enfance ne voient pas le problème. Nous prenons la parole car on ne pourra plus dire "on ne savait pas, ou pire, c'était pour ton bien".



MINISTÈRE  
CHARGÉ DE L'ÉGALITÉ  
ENTRE LES FEMMES  
ET LES HOMMES,  
DE LA DIVERSITÉ ET DE  
L'ÉGALITÉ DES CHANCES

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**ARRÊTONS  
LES  
VIOLENCES**

## CONFINEMENT

Luttons ensemble contre les violences faites aux femmes.

En cas de danger immédiat, pas besoin d'attestation de déplacement pour fuir.

## VOUS ÊTES DANS UNE SITUATION DE DANGER IMMÉDIAT ?

Appelez le

**17**



Envoyez un SMS

**114**



## BESOIN D'UNE ÉCOUTE ?

Appelez le

**3919**



(numéro anonyme)

## BESOIN DE FAIRE UN SIGNALEMENT ANONYME ?

Rendez-vous sur la plateforme

**[arretonslesviolences.gouv.fr](https://arretonslesviolences.gouv.fr)**

En complément de ces dispositifs

Utiliser le tchat gratuit :  
[www.commentonsaime.fr](https://www.commentonsaime.fr)

Télécharger l'application « APP-ELLES » :  
[www.app-elles.fr](https://www.app-elles.fr)